

Lire

FRATERNITÉ LAÏQUE DOMINICAINE JEAN-JOSEPH LATASTE
COUVENT DES DOMINICAINS NANCY

les signes des temps



Lire les signes des temps

par

Véronique Jaquet

Jean-René Berthélémy

le frère Patrick-Dominique Linck o.p.

Prologue

Ce document est le fruit d'une réflexion menée par un petit groupe de travail, issu de la Fraternité laïque dominicaine Jean-Joseph Lataste du Couvent des Dominicains de Nancy.

Ce travail a été présenté au cours de trois séances successives à un public restreint, qui nous a encouragé à éditer ces interventions.

Cette initiative était sous-tendue par ces quatre postulats :

1. Notre conviction tient dans le fait qu'il appartient à chacun d'entre nous de travailler pour se forger un avis sur des événements aussi importants que la crise Covid.
2. Notre perspective n'est donc pas d'instruire un quelconque procès envers les responsables qui ont eu à prendre des décisions complexes. Nous nous inscrivons simplement dans un partage, parce que « nous sommes tous responsables de tous »
3. Nous vivons et constatons la difficulté croissante d'organiser du débat dans nos sociétés fracturées, « archipelisées », en proie aux doutes, prises d'angoisses devant l'avenir, entièrement guidées par l'émotion. Nous souhaitons proposer un débat apaisé, argumenté, construit « en raison », capable d'aider chacun à vivre et à penser des questions difficiles.
4. Au-delà de la crise Covid et des questions qu'elle pose, beaucoup d'autres thématiques sont aujourd'hui à travailler : la démocratie, la laïcité, la bioéthique... Aussi, souhaitons-nous, à partir de la méthodologie retenue pour ce travail sur la crise Covid, conduire un travail plus permanent, inscrit dans la durée, guidé par la volonté d'aider à « lire les signes des temps »

Lire les signes des temps

Nous vivons depuis plus d'un an maintenant une crise dite sanitaire, qui bouscule nos modes de vie personnels et collectifs. Cette crise met en question bien des formes d'autorité. Elle interroge et perturbe nos manières de « faire société », nos visions de la liberté, les rapports intergénérationnels, la hiérarchie de ce qu'on appelle nos valeurs... Comment comprendre tout cela ? Comment ne pas nous laisser submerger par la peur, par la colère, par une soumission passive et paresseuse, par la tentation d'un renoncement à penser par nous-mêmes ?

Depuis plus de 800 ans, l'ordre dominicain, les frères Prêcheurs auquel appartient la Fraternité laïque qui a préparé ces propositions, se sent tout particulièrement concerné par la nécessité de comprendre le monde auquel Dieu propose une Alliance pour y annoncer la Bonne Nouvelle et y discerner les manières, dont Dieu lui-même s'y révèle.

Ce travail de compréhension, de décryptage, d'analyse des réalités humaines peut se résumer dans l'expression que nous avons choisie pour titre : « lire les signes des temps ».

L'expression « *signes des temps* », popularisée par Jean XXIII au Concile Vatican II est inscrite par Paul VI au début de *Gaudium and spes*: «... *L'Église a le devoir, à tout moment de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Évangile, de telle sorte qu'elle puisse répondre, d'une manière adaptée à chaque génération, aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future et sur leurs relations réciproques* » (GS 4,1).

Il importe donc de connaître et de comprendre ce monde dans lequel nous vivons, ses attentes, ses aspirations, son caractère souvent dramatique.

Il s'agit, comme nous y invite l'Évangile depuis 2000 ans et la doctrine sociale de l'Église depuis la fin du XIX^e siècle, de comprendre pour agir.

C'est ainsi que dans cette relecture de la crise actuelle que nous avons menée, les trois thématiques retenues sont abordées tout à la fois sous le regard de l'actualité, de la doctrine sociale de l'Église, de la tradition dominicaine et de la Parole de Dieu :

Les trois thématiques

- La primauté du sanitaire qui s'est imposée... Comme une évidence ?
- Un confinement, un repli sur soi, privatif de contacts et de libertés... Prenez soin de vous ?
- Une vie d'Église sans Eucharistie, sans rassemblement... Et alors ?

Chaque thématique est traitée en quatre temps :

- 1- Un éclairage, une présentation du thème à partir d'articles écrits par des observateurs et commentateurs du quotidien : journalistes, philosophes, sociologues...
- 2- Un regard sur ce que la doctrine sociale peut nous apporter pour nous aider à aborder en réflexion plus qu'en émotion le thème abordé
- 3- Un regard sur ce que l'expérience dominicaine nous dit dans ce contexte
- 4- Une écoute de la Parole de Dieu, qui, comme Parole de vie, nous invite à rester et à devenir des vivants.

Écrites par des membres - religieux et laïcs - de la famille dominicaine, ces quelques pages se veulent une contribution, tout à la fois modeste et résolue, à la tâche immense qui consiste à annoncer la Bonne Nouvelle et à favoriser le développement de « tout homme et de tout l'homme »
Bonne lecture !

CHAPITRE 1

La primauté
du sanitaire
qui s'est imposée...
comme
une évidence ?

Retour Chronologique sur la pandémie

Par Véronique Jaquet

Il y a près d'un an maintenant, nous découvrons qu'une épidémie de « Syndrome respiratoire aigu sévère » (SRAS-CoV-2) avait fait son apparition dans la province de Wuhan en Chine centrale, sans que cela ne trouble beaucoup nos vies individuelles et collectives, à ce moment, très accaparées par les manifestations des Gilets jaunes et celles contre les retraites.

En l'espace de quelques semaines, l'épidémie est devenue mondiale : le 30 janvier 2020, l'OMS déclenche « *l'urgence de santé publique de portée internationale* » (USPPI), et le 11 mars 2020 déclare que l'épidémie est devenue pandémie.

Le 12 mars 2020, le Président Emmanuel Macron déclarait :

« La santé n'a pas de prix. Le gouvernement mobilisera tous les moyens financiers nécessaires pour porter assistance, pour prendre en charge les malades, pour sauver les vies, quoiqu'il en coûte... ».

Et le 17 mars, le confinement généralisé était décrété, immobilisant toute vie familiale, amicale, professionnelle, mettant à l'arrêt des secteurs entiers de l'économie, de notre vie sociale, démocratique (la justice ! l'école, la culture...).

Il n'est pas question ici, ni de nier la gravité de la pandémie, ni de s'interroger sur la nécessité ou non d'un tel confinement : c'est le rôle des gouvernants d'apporter des réponses fortes aux menaces graves qui pèsent sur la vie de leurs administrés, mais de nous interroger sur ce que disent de nous, de notre société, les mesures et les réactions face à cette épidémie qui a, de fait, confiné au printemps plus de 4 milliards d'individus.

Une pandémie exceptionnelle ?

Pour Bruno Latour, anthropologue des sciences, la pandémie Covid-19 s'inscrit dans la longue histoire des pandémies.

Bernard Henri-Lévy¹ rappelle « la mémoire oubliée » des pandémies destructrices, (outre celle de la grippe espagnole de 1918 – 20 à 50 millions de morts – dont on n'a pas parlé pour cause de guerre mondiale, sauf en Espagne, d'où son nom) :

- La grippe asiatique de 1957-1958 : 2 millions de morts dans le monde dont 25 000 à 100 000 en France, et qui contrairement au Covid-19 toucha plus fortement les jeunes,

- La grippe dit de Hong-Kong en 1968-1969 : 1 millions de morts, 30 000 en France et 50 000 aux Etats-Unis.

Ces pandémies gravissimes n'ont pas été sous-estimées à l'époque, mais n'ont éclipsé, précise BHL (pour la grippe asiatique), « ni la guerre d'Algérie, ni la signature du traité de Rome, ni le retour du général de Gaulle au pouvoir ».

En 1968-1969, les hôpitaux sont submergés, les personnes meurent dans des conditions atroces, et précise le philosophe, « *On meurt, « les lèvres cyanosées », d'hémorragie pulmonaire ou d'étouffement. Et le mal va si vite que l'on n'a pas le temps d'évacuer les cadavres qui s'entassent dans les salles de réanimation* ».

Ce n'est pas le premier souvenir qui nous vient en mémoire lorsque l'on évoque les années 68 !

Pourtant ces deux épidémies ne sont pas cachées, la presse en parle « *sans que soit évoquée l'hypothèse d'un confinement ; et sans que l'on imagine de mettre la vie à l'arrêt.* »

Primauté du sanitaire

Nous vous proposons quelques éléments de réflexion, sur cette primauté du sanitaire qui se serait imposée, à partir de la lecture d'articles parus dans la presse, de la réflexion de penseurs, philosophes contemporains.

Tout le monde s'accorde sur ce que cette réaction « *forte, efficace en faveur des malades, des plus faibles a de rassurant pour nos sociétés* » (André Comte-Sponville)².

Pierre Manent voit dans cette « *attention, ce soin, l'organisation des soins (...)* une des composantes les plus impressionnantes et qui mérite le plus l'honneur de notre civilisation. »

Pour Alain Finkielkraut³ : « *Le nihilisme n'a pas encore vaincu, nous demeurons une civilisation.* »

Cela ne les empêche pas de s'interroger, et nous avec eux, sur cette primauté du sanitaire, légalisée par un état d'urgence sanitaire, sur le fait qu'on aurait donné priorité, par exemple, aux malades du Covid-19 sur d'autres pathologies gravissimes (AVC, cancers, maladies cardiaques, chroniques...), alors que la létalité du virus est assez faible et concernerait surtout les personnes plus âgées.

On peut se poser la question : qu'est-ce qui légitime que l'on déclare un état d'urgence sanitaire, et que sur avis d'un conseil scientifique, instauré le 11 mars 2020 par le ministre de la Santé, « *pour éclairer la décision publique dans la gestion de la situation sanitaire liée au coronavirus* », on arrête l'essentiel de la vie économique, l'enseignement, la Justice, la culture... tout ce qui fait la vie amicale, familiale, sociale ?

Peut-être au prix d'un coût plus lourd encore, nous dit BHL, en termes de « *destruction de richesses, de chômage de masse, de misère, de souffrance sociale et donc, de vie humaine* ».

Aujourd'hui, nous savons que le virus s'est installé pour longtemps dans nos vies, les bouleversant, entre confinement, déconfinement, reconfinement, couvre-feu, débats interminables sur les commerces essentiels/non essentiels... arrivée du vaccin... appel à la responsabilité des Français...

La question qui se pose à nous est la suivante :
Protéger la vie, oui, mais de quelle vie parle-t-on ?
Et cette vie que l'on veut protéger « *quoiqu'il en coûte* », est-elle la vie proprement humaine ?

Quelle est cette vie que l'on veut protéger quoiqu'il en coûte ?

Le philosophe Pierre Manent⁴ rappelle qu'au cœur de notre projet politique, « *il y a bien sûr, la protection de la vie. Ce n'est pas une innovation, après tout les droits de l'homme reposent, dès l'origine, sur le premier droit, le droit à la vie, le droit à la conservation de la vie, à la protection de la vie.* »

Une définition de la vie

Le philosophe Olivier Rey⁵, auteur notamment d'un fascicule dans la collection Tract de Gallimard intitulé : « *L'idolâtrie de la vie* », a analysé l'évolution de la définition de la vie dans les dictionnaires.

Dans ses quatre premières éditions (de 1694 à 1762), le Dictionnaire de l'Académie donnait pour premier sens du mot vie : « *l'état où l'homme est quand son âme est unie à son corps* ».

À partir de 1795, la définition change, la vie est : « *l'état des êtres animés tant qu'ils ont en eux le principe des sensations et du mouvement.* »

Pour le Littré, « la vie est l'activité de la substance organisée », et dans le Trésor de la langue française (1971-1994) la vie est l' « *état physiologique normal de l'organisme d'un être vivant* ».

« *Si on me demande, poursuit le philosophe, je pourrai répondre que c'est l'ensemble des phénomènes et des fonctions essentielles se manifestant de la naissance à la mort et caractérisant les êtres vivants* ». C'est ce que, nous rappelle-t-il, Walter Benjamin nomme « *la vie nue* », le simple fait d'être en vie.

Sauver la vie se résumerait donc à sauver « *l'activité de la substance organisée* », en assurer la protection se résumerait-il à assurer simplement la sécurité biologique ?

« Idolâtrie de la vie » ?

Ce glissement de sens n'entraîne-t-il pas alors une « *idolâtrie de la vie* » ?

Nous sommes bien loin du « *Choisis la vie* » du Deutéronome précise Olivier Rey.

Il y aurait là une sacralisation de la santé ; « *la vie nue* » aurait elle-même pris la place du sacré.

Bertrand Galichon, président du Centre catholique des médecins, dans un article paru au quotidien la Croix le 13 octobre 2020 s'interroge :

« *Est-ce que nous n'arrivons pas à une sacralisation de la santé ?* »

Il rappelle la définition de la santé selon l'OMS : « un état complet de bien-être physique, mental et social [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité... »

« *Graal absolu, nous dit-il, notre bonne santé n'est-elle pas devenue notre ligne d'horizon sociétale ?* »

On peut se demander si en sacralisant la vie nue, la santé à tout prix (le « *quoiqu'il en coûte* »), on ne vide pas l'existence humaine de sa substance.

Cynthia Fleury⁶ ne dit pas autre chose : « *... Prendre soin de la vie humaine, c'est défendre l'humanité de la vie, et donc nécessairement prendre soin de l'indivisibilité de la vie. Or le choix d'un confinement intégral relève d'une approche biologisante de la vie, qui à terme, détruit la valeur de la vie, qui est tout aussi sociale, psychique, spirituelle, démocratique, économique.* »

Il y aurait dans cette vie sacralisée en elle-même une traduction de la peur de la mort dans nos sociétés modernes sécularisées, un vide existentiel, spirituel.

Chantal Delsol⁷, dans « *L'âge du renoncement* » analysait déjà l'état de nos sociétés où la santé a remplacé le Salut.

Le projet transhumanisme serait une des traductions de cette fuite devant la mort.

Et Alain Finkielkraut⁸, à propos de la pandémie du Covid-19 affirmait : « *Depuis les temps modernes, ce n'est plus le Salut mais la conservation de la santé qui constitue pour tous les hommes le premier de tous les biens.*

Et conclut-il : « *Il me semble que nous sommes, nous autres modernes, démunis face à la mort et davantage que les âges antérieurs. Je pense que nous sommes devenus majoritairement inconsolables.* »

Cette sacralisation de la vie est d'autant plus étonnante de la part de nos

gouvernants et de nos politiques que toute vie ne semble pas également digne :

Songeons que :

- dès le mois de juillet 2020, le gouvernement a proposé au vote de l'Assemblée nationale le projet de PMA sans père dans lequel figurait, notamment la possibilité d'une IMG pour détresse sociale jusqu'à la fin de la grossesse ! sans que cela ne semble plus émouvoir nos concitoyens, tout heureux d'avoir retrouvé (pour un temps seulement), leur liberté d'aller et venir ;

- au mois de septembre 2020, c'est le délai pour pratiquer un IVG qui est prolongé de 12 à 14 semaines ;

- sans parler du projet de loi pour le droit à mourir dans la dignité qui agite régulièrement les associations militantes en faveur de l'euthanasie, (que le Portugal vient de légaliser à la fin du mois de janvier).

Est-ce là une vie proprement humaine ?

De nombreux philosophes se sont interrogés sur cette primauté donnée au sanitaire

Pierre Manent rappelle que le projet moderne d'amélioration de la condition humaine se focalise dès l'origine sur la santé, l'effacement de la maladie, l'amélioration de la condition corporelle de l'humanité : Descartes expliquant que la science allait considérablement améliorer et préserver notre santé.

André Comte-Sponville craint le « *pan médicalisme* », et redoute une civilisation qui ferait de « *la santé la valeur suprême (au détriment de la justice, de la liberté, de l'amour...)* et qui tendrait à déléguer à la médecine la gestion, non seulement de nos maladies, mais de nos vies et de nos sociétés. »

D'autant nous rappelle-t-il que la médecine coûte cher : « *Si nous avons l'une des meilleures médecines du monde, c'est parce que nous sommes un pays riche... Opposer médecine et économie est donc une sottise. Il faut au contraire les articuler et, dans toute la mesure du possible, les concilier.* »

« *Ne tombons pas nous prévient-il dans le sanitaire correct !* »

Il y aurait un risque autoritaire, voire totalitaire, qui ne concerne pas notre démocratie, suffisamment armée d'institutions et de contre-pouvoirs : on

l'a vu lors du deuxième confinement, les écoles sont restées ouvertes, la justice ne s'est pas arrêtée, les soins autres que ceux donnés pour le Covid ont été maintenus... certaines critiques ont été prises en compte !

Au mois de janvier 2021, le Président Macron a, contre l'avis des médecins et du conseil scientifique, refusé le reconfinement, faisant appel à la responsabilité des français...

Mais le magazine *The Economist*, le 3 février 2021 classait la France parmi les démocraties défailtantes, alors qu'elle était, jusque-là très bien notée (toutes les démocraties ont été contraintes à des atteintes à la liberté du fait de la pandémie)

On a cependant parlé de « *distanciation sociale* », comme s'il fallait isoler les individus les uns des autres, comme si l'autre était un danger ; les chiffres et les statistiques ont un rôle central dans la communication du conseil scientifique (le nombre de morts énumérés quotidiennement par le docteur Jérôme Salomon...).

Le terme confinement lui-même a pu faire réagir certains. Le dictionnaire de l'Académie française définit le confinement comme l'action de confiner dans un lieu, c'est-à-dire de reléguer dans un endroit précis, dans un espace délimité. Il cite deux exemples courants depuis le XV^{ème} siècle : le confinement d'un prisonnier dans sa cellule et celui d'un malade dans sa chambre. Un confinement permet donc de mettre à l'écart les malades et les condamnés.

Joshua Mitchell⁹, professeur de théorie politique à l'université de Georgetown à Washington met en garde : « *Méfions-nous de ce doux despote qui veut nous protéger de la mort à tout prix* ». Il voit dans la distanciation sociale « *un virus politique qui tue l'esprit de la démocratie* » en poussant les individus isolés à s'en remettre à un Etat omnipotent.

La primauté du sanitaire se serait-elle imposée au détriment de ce qui fait notre humanité ?

Cette primauté donnée au sanitaire a pu se faire au détriment de nos relations amicales, familiales, de nos libertés, de la justice, de l'enseignement, de nos institutions, de l'économie, de ce que Pierre Manent appelle « *notre vie commune* ». À ce jour, les lieux culturels sont toujours fermés.

Beaucoup n'ont pas pu accompagner les mourants, n'ont pu se rendre aux funérailles d'un être cher (le nombre de participants étant, au printemps, limités à 10), les prêtres n'ont pu se rendre au chevet de ces derniers...

Ces institutions, la préservation de ces liens, tous ces gestes, ces rites, ces passages sont pourtant constitutifs de notre humanité

Olivier Rey cite cette phrase d'écrivain anglais T.S. Eliott :

« *Où est cette vie que nous avons perdue en vivant ?*

Où est la sagesse que nous avons perdue dans la connaissance ?

Où est la connaissance que nous avons perdue dans l'information ?

Les cycles du Ciel en vingt siècles nous éloignent de Dieu et nous rapprochent de la poussière. »

Pour notre réflexion nous voudrions faire référence, plus particulièrement, au Décret du 1^{er} avril 2020¹⁰ imposant de placer les corps des défunts de la Covid-19 ou suspects de l'être dans une housse mortuaire, sans soins de conservation.

Cette disposition ne serait-elle pas une atteinte gravissime non seulement à la dignité des morts, mais à l'humanité de tous ?

On se rappelle Antigone bravant l'interdiction, à peine de mort de son oncle, le roi Créon, de rendre à son frère Polynice le culte dû aux morts, et qui invoque devant lui :

« ... *les lois non écrites des dieux.*

Elles ne datent ni d'aujourd'hui, ni d'hier,

Elles sont toujours en vigueur,

Et nul ne sait depuis quand elles existent. »

NOTES

1• TW *le Point* 9 avril 2020 *la mémoire oubliée du coronavirus*

2• Entretien *le Point* 16 avril 2020 « *Ne tombons pas dans le sanitaire correct* »

3• Dans *Rester vivants* collectif Fayard le Figaro

4• Entretien *Causeur* 7 mai 2020

5• Emission *Répliques* France culture 5 septembre 2020 *La vie et la mort à la lumière du coronavirus*

6• Entretien *le Figaro* 19 octobre 2020

7• Le Cerf 2011

8• Emission *Répliques* France culture 5 septembre 2020 *La vie et la mort à la lumière du coronavirus*

9• *Rester vivants* Fayard le Figaro

10• Les dispositions concernées de ce décret ont été annulées par le Conseil d'Etat le 22 décembre 2020, suite à un recours en excès de pouvoir.

Doctrines sociale de l'Eglise

Par Jean-René Berthélémy

La Doctrine Sociale de l'Eglise est constituée d'un ensemble de textes magistériels. Le premier de ces textes a été publié en 1891 par le pape Léon XIII sous le titre *Rerum Novarum* et traite de ce que l'on appelait la question ouvrière, liée à la révolution industrielle.

Depuis, les papes, mais aussi les conférences épiscopales, proposent des réflexions, des points de repère, des outils théologiques, destinés à aider les chrétiens à comprendre pour agir.

Si la doctrine sociale est née en 1891, elle s'enracine dans une histoire et une Tradition bien plus longues : La Parole de Dieu bien évidemment, l'énorme travail des Pères de l'Eglise dans les trois ou quatre premiers siècles de l'Eglise, des grandes familles religieuses - Dominicains, Jésuites, Eudistes - et aussi de l'expérience des laïcs, des mouvements d'Eglise...

La Doctrine sociale se décline à partir de quelques grands principes permanents : la dignité de la personne, le bien commun, le principe de subsidiarité, la destination universelle des biens, la solidarité. Il est fondamental de comprendre que ces principes ne peuvent pas fonctionner séparément les uns des autres : ils constituent un système et on ne peut pas en choisir quelques-uns en oubliant les autres.

La doctrine sociale n'est pas un outil « prêt à l'emploi ». Elle ne livre jamais de réponses toutes faites. Elle est un outil de travail et de discernement, et, dans ce cadre, elle nous met souvent en tension entre légitime et illégitime...

À l'inverse d'une approche mécaniste ou automatique, cette tension peut trouver à se décliner dans bien d'autres sujets abordés par la doctrine sociale : le droit de propriété, l'interdit du vol, la destination universelle des biens, le droit de grève...

Cette tension se retrouve dans ce document qui tente de relire l'événement majeur que constitue la crise sanitaire que nous vivons.

Le principe du Bien Commun

La doctrine sociale de l'Église ne dit rien du « SARS COV2 ». Pour autant ses grands principes sont autant d'outils de lecture pertinents de ce que nous vivons ou subissons. Le sanitaire recouvre-t-il à lui seul le tout de la santé ? Comment penser ce que nous appelons souvent « l'intérêt général » dans un contexte de crise ? Le principe du bien commun, largement développé et illustré dans l'histoire et la Tradition de l'Église, peut à la fois nous interroger et nous apporter des éléments de réflexion.

La définition du Bien Commun présentée ici est largement inspirée par l'article de Dominique COATANE¹, docteur en théologie morale et éthique, dont la thèse, soutenue au Centre Sèvres en 2013, porte sur : Le défi actuel du bien commun dans la doctrine sociale de l'Église. Études à partir de l'approche de Gaston FESSARD, s.j.

Le principe du Bien Commun est, avec la dignité de la personne, le principe de subsidiarité, la destination universelle des biens, le principe de solidarité, l'un des quelques principes fondamentaux de la Doctrine Sociale de l'Église.

Dès *Rerum Novarum*, première encyclique sociale proposée par le pape Léon XIII en 1891, face à la révolution industrielle et à l'émergence de la « question ouvrière », le Bien Commun intègre une vision globale du dé-

veloppement humain et cette dimension est primordiale dans le contexte sanitaire actuel. Il découle de la dignité, de l'unité et de l'égalité de toutes les personnes.

Le Bien Commun est le principe organisateur de tout le discours social de l'Église en matière politique, sociale et économique. Enraciné dans une longue tradition de pensée, il présente une réinterprétation de la tradition philosophique grecque par la philosophie scolastique.

Thomas d'Aquin, dans la Somme Théologique², articule l'apport de la pensée d'Aristote avec les exigences de la pensée chrétienne. L'homme est un être politique qui vit par et dans la cité. En 1927, le pape Pie XI parle du domaine politique comme « *le champ le plus vaste de la charité, de la charité politique, dont on peut dire qu'aucun autre ne lui est supérieur, sauf celui de la religion.* »³ »

Le principe d'action du Bien Commun est le plus grand bien de la cité, le bien parfait qui se suffit à lui-même, souverain bien ou bien humain. Pour Thomas d'Aquin, la communauté politique n'a pas pour but d'asservir l'homme mais de le faire naître à lui-même en l'aidant à atteindre une fin plus haute : le bien vivre ou bonheur de vivre ensemble...

Quand Jean XXIII, évidemment inscrit dans la Tradition, définit le Bien Commun comme « l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement⁴ », il englobe la totalité des dimensions de la vie, il le centre sur la personne, et il ne réduit pas l'homme à son bien-être biologique, il ne le limite pas au « *sanitaire* »... »

D'ailleurs, la Constitution de l'OMS, adoptée en 1948, rejoint, elle aussi, cette tradition ; quand elle définit la santé de la façon suivante :

« La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'invalidité. Dans le contexte de la promotion de la santé, on a considéré que la santé n'était pas un état abstrait, mais plutôt un moyen d'atteindre un but ; sur le plan fonctionnel, il s'agit d'une ressource qui permet de mener une vie productive sur les plans individuels, social et économique. La santé est une ressource de la vie quotidienne, et non le but de la vie ; il s'agit d'un

concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques. »

Ainsi, quand on dit sanitaire, on ne dit pas, tant s'en faut, « toute » la santé...

On en dit une dimension essentielle et nécessaire, mais d'autres dimensions sont, elles aussi, essentielles et nécessaires: la vie sociale et relationnelle, la vie économique, culturelle, le travail dans l'estime de soi et les relations qu'il génère...

Le Bien Commun peut ainsi être considéré comme la dimension sociale et communautaire du bien moral personnel. Dans ce cadre, il n'est pas un état donné, mais un processus en tension permanente. Comme d'ailleurs la démocratie, il n'est pas un régime juridique statique, mais un mouvement, une dynamique, une adaptation permanente. C'est ainsi que la Doctrine sociale de l'Église relie de façon extrêmement étroite le principe du Bien Commun et la notion de développement, lui aussi centré définitivement sur l'homme et son accomplissement.

« Le développement doit être intégral c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme... Il est le passage, pour chacun et pour tous de conditions moins humaines à des conditions plus humaines. »⁵

Le principe de solidarité

Il est donc fondamentalement un principe de solidarité: le bonheur ou le salut des uns ne peuvent ni se concevoir ni se construire au prix du malheur des autres... Aucun de nous ne peut trouver son épanouissement seul, isolé des autres, uniquement en soi-même. L'intégrité de la personne, son respect absolu et inconditionnel, ne peuvent être des « variables d'ajustement » de l'intérêt général...

« La solidarité n'est pas un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun, parce que nous sommes tous vraiment responsables de tous.⁶ »

L'homme est un être social, qui ne peut se construire et se réaliser que

dans la relation. C'est d'ailleurs ainsi que Dieu l'a créé. Et c'est dans la relation que se vit l'Alliance. Ainsi, une société ne se réduit pas à une juxtaposition d'individus, chacun dans sa bulle, chacun dans sa propre définition du bien et du mal...

« Le Bien commun ne consiste pas dans la simple somme des biens particuliers de chaque sujet du corps social. Étant à tous et à chacun, il est et demeure commun, car indivisible et parce qu'il n'est possible qu'ensemble de l'atteindre, de l'accroître et de le conserver, notamment en vue de l'avenir.⁷ »

Que faire du principe du Bien Commun ?

La doctrine sociale nous invite, comme d'habitude, à accepter d'entrer en tension et, si possible, d'en faire une tension féconde...

Comment, dès lors, arbitrer entre prendre soin de l'hôpital qui ne peut pas accueillir en même temps tous les malades qui peuvent en avoir besoin, et une démarche de santé globale, oserais-je dire intégrale qui comprendrait nécessairement la vie sociale et la vie économique ?

À tout le moins, on ne peut que constater le silence des plus hautes autorités sanitaires, et d'ailleurs de la plupart des grands médias, sur la définition OMS de la santé, tout au moins dans les premiers mois de la crise... S'il s'agit de trouver des arbitrages évidemment très compliqués, s'il s'agit de mettre en temps utile le curseur au bon endroit, s'il s'agit d'intégrer toutes les dimensions de la santé... Peut-on, dans une démocratie, confier le pouvoir de tout décider à un conseil scientifique et à un conseil de défense tout entiers polarisés sur le sanitaire et les capacités de l'hôpital ? Tout directeur d'EHPAD sait qu'on peut laisser mourir des résidents en n'envisageant que les aspects sanitaires de la question. La solitude, l'isolement, la séparation longue des proches, peuvent atteindre la santé aussi sûrement que le virus. Tout acteur économique, tout observateur de la vie sociale, sait que l'on peut choisir de sauver des vies à l'hôpital en acceptant d'en hypothéquer d'autres, plus tard, plus discrètement, à l'abri des statistiques quotidiennes sur le nombre de lits de réanimation occupés... La définition du bien commun ne peut-être l'affaire de quelques-uns...

C'est pourquoi, avec bienveillance, modestie, constance, détermination, discernement,... prière et fréquentation de la Parole, chacune et chacun d'entre nous est convoqué à l'alimentation du débat. Chaque collectif, association, groupe, famille, entreprise, commune, département... est convié à se laisser interroger par le principe Bien Commun, mais aussi à travailler très concrètement, dans la vraie vie, à sa réalisation.

« La responsabilité de poursuivre le Bien Commun revient non seulement aux individus, mais à l'Etat, car le Bien Commun est la raison d'être de l'autorité politique... Pour garantir le Bien Commun, le gouvernement de chaque pays a pour tâche spécifique d'harmoniser avec justice les divers intérêts sectoriels. ⁸ »

La juste conciliation des biens particuliers, des intérêts particuliers, de groupes et d'individus, est une des fonctions les plus délicates du pouvoir public. La loi de la majorité ne suffit pas toujours à définir le Bien Commun, ni d'ailleurs la pression de celui ou de ceux qui parlent le plus fort, ou que l'on craint le plus...

Autrement dit, le Bien Commun, encore une fois, ne se construit pas tout seul, comme par magie, ou sous la seule volonté d'un homme providentiel qui éviterait à chacun de prendre sa part du travail... Il est une recherche permanente plus qu'une définition fermée, un processus plutôt qu'un état, une quête plutôt qu'une découverte finie.

Apprendre à débattre en raison, apprendre à regarder les choses autrement que par le petit bout de la lorgnette, être lucide sur nos propres visions subjectives et autocentrées, nous méfier de nos égoïsmes et de nos partis pris, tout cela est nécessaire si nous voulons prendre notre part dans la recherche du Bien Commun.

Nous le savons, les autres grands principes de la Doctrine sociale de l'Eglise - et notamment la dignité de la personne et la subsidiarité - sont autant d'outils et de balises sur la route.

Mais, dans la thématique qui nous occupe, la recherche du Bien Commun nous demande non pas de juger ceux qui ont pris les décisions que

nous subissons, mais peut-être bien plus d'essayer de comprendre pourquoi et comment nous sommes devenus depuis des décennies plutôt des spectateurs que des acteurs, plutôt des commentateurs que des auteurs, pourquoi et comment aussi peu de corps intermédiaires ont fait entendre un point de vue décalé, pourquoi et comment des chaînes dites d'information continue peuvent à ce point nous gaver de « prêt à penser ».

Travailler au Bien commun nous invite, nous convoque, à ne pas sous-traiter à d'autres - experts (ou réputés tels), élus, journalistes et commentateurs - le soin d'élaborer et de conduire la part de réflexion qui est la nôtre en tant que citoyens responsables. Nous avons la chance de vivre en démocratie. Nous avons la chance de pouvoir voter. Nous avons le devoir d'éclairer nos avis, de les confronter, de les argumenter en raison.

Le Bien Commun ne peut trouver son chemin que dans des échanges bienveillants, où les points de vue sont construits et fondés. Les violences que nous avons connues ces dernières années dans la société française ne nous aident pas... Raison de plus pour ne pas baisser les bras.

NOTES

1• <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr/les-principes/291-bien-commun>

2• Saint Thomas, Somme Théologique, Cerf, 1984

3• Pie XI, « L'action catholique et la politique. Discours à la Fédération universitaire italienne », 18 décembre 1927, la Documentation catholique, tome 23, n° 506, 8 février 1930, col. 357-358.

4• Jean XXIII, Mater et Magistra, 65, 1961

5• Paul VI, Populorum pgressio, 1967

6• Jean Paul II, Sollicitudo Rei Socialis, n° 38, 1987

7• Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise, n° 164, Cerf, 2005

8• Catéchisme de l'Eglise catholique, n° 1910

Primauté du sanitaire : la tradition dominicaine

par le frère Patrick-Dominique Linck o.p.

Est-il encore permis de penser différemment ?

« C'est en ce sens que l'invention du journal est sans aucun doute celle qui fait époque, celle qui marque une date même du commencement de la décréation. Il y a quelque chose de pire que d'avoir une mauvaise pensée.

C'est d'avoir une pensée toute faite. Il y a quelque chose de pire que d'avoir une mauvaise âme et même de se faire une mauvaise âme. C'est d'avoir une âme toute faite.

Il y a quelque chose de pire que d'avoir une âme même perverse. C'est d'avoir une âme habituée.¹ »

La crise de la Covid-19 est révélatrice de la situation dans laquelle se trouve notre société, celle du « prêt à penser ». Quelle place reste-t-il dans notre société pour les débats d'idées ?

Il y a la vérité, ici la vérité sanitaire qui descend, non pas du ciel, mais des organes de presse jusqu'aux pauvres quidams qui n'ont plus qu'à prendre en compte l'information sans réfléchir. Il semble que le temps des débats, de ce qu'on appelle dans notre tradition dominicaine la *disputatio*, soit révolu. C'est maintenant le temps de l'information, où la vérité nous arrive sans que nous ayons besoin de penser. Notre tradition dominicaine, vieille

de plus de 800 ans, éprise de démocratie, de liberté, fondée sur le dialogue bienveillant, a certainement encore quelque chose à dire à notre temps.

La fondation de l'Ordre des Prêcheurs.

L'Ordre des Prêcheurs est né d'une angoisse ! Dominique (1170-1221), chanoine régulier d'Osma en Espagne à l'occasion d'une ambassade vers la Scandinavie en 1203 découvre la vocation missionnaire ; il désire partir annoncer le Christ à des peuples qui ne le connaissent pas encore (Pays Baltes). La providence en décidera autrement. Lors de son passage à Toulouse, Dominique découvre les ravages de l'hérésie cathare. Des populations jusqu'alors catholiques passent à l'hérésie cathare. Il y a là pour Dominique un défi à relever. Le pape a envoyé des légats cisterciens qui prêchent la foi catholique entourés de gens d'armes, dans l'opulence. Une grande partie de la population et de la noblesse adhèrent à la foi cathare². La prédication des légats du pape ne rencontre aucun succès c'est pourquoi le pape envoie l'évêque Diege d'Osma et Dominique à la rescousse. Diege et Dominique, voyant que les Bonshommes ou Parfaits³ cathares vivent dans la chasteté et dans une pauvreté extrême⁴ décident de prêcher non seulement par la parole mais aussi par l'exemple : *Verbo et exemplo*. Ils renvoient les gens d'armes, se dépouillent de leurs biens, de leurs livres ne gardant que l'Évangile de Matthieu et les épîtres de Paul⁵. Les légats cisterciens suivent l'exemple de Diege et Dominique. La prédication mendicante est née.

La méthode de Dominique est simple : prêcher l'évangile et vivre l'évangile ! Les Cathares ont une doctrine pervertie mais ils ont du succès parce que leurs vies sont plus proches de l'évangile que celles des clercs. Il faut donc prêcher la saine doctrine et en témoigner par sa vie. Dominique regarde, analyse la situation. Il sait trouver chez les Cathares ce qui est bon et doit pouvoir être sauvegardé. Il va prêcher la foi catholique et vivre comme un bonhomme, mendiant son pain, vivant dans une grande sobriété. Il surprend ainsi les Cathares qui voient un clerc revenir à l'imitation de la vie des Apôtres.

L'Église a besoin de réforme : Dominique ne lui fait pas la morale, il demeure dans l'Église et va avec François d'Assise lui permettre de retrouver

le chemin de la pauvreté évangélique et de la vie des Apôtres.

Dominique est pragmatique. Il rencontre un groupe de jeunes filles de la noblesse élevées par des parfaites Cathares. Suite à sa prédication, elles reviennent à la foi catholique. Elles ont vécu toute leur vie à la « façon » des parfaites Cathares : dans le jeûne, l'abstinence, la clôture et la prière et elles souhaitent continuer de vivre ainsi. Dominique prend acte de leur désir et fonde ainsi le premier fleuron de l'Ordre des Prêcheurs : les moniales dominicaines !

Dominique, nous dit-on, était aimé de tous car il aimait tout le monde. C'est par sa prédication et sa charité qu'il attire à lui un groupe d'hommes qui souhaite à sa suite annoncer l'évangile. C'est ainsi qu'en 1215 les premiers frères rejoignent les sœurs et forment l'Ordre des Prêcheurs.

La passion de la rencontre de l'autre dans le dialogue.

Le moteur de l'action de Dominique est la charité. Il est touché, comme Jésus dans l'évangile, par ces foules sans berger qui désertent l'Église pour de fausses doctrines. Il entre donc en dialogue avec ceux qu'il veut ramener à l'Église. De façon privée comme de façon publique il met en place un dialogue, une disputatio. Il avance ses arguments théologiques, en témoigne par sa vie et sa douceur, *Verbo et exemplo*.

Dominique va prendre les moyens nécessaires pour, dans la douceur, la *disputatio*, c'est-à-dire le dialogue bienveillant, convaincre ses interlocuteurs. Il prend les moyens nécessaires pour devenir proche des hommes de son temps qu'il aime passionnément :

Il passe ses jours à prêcher, rencontrer les hommes et ses nuits à prier Dieu pour le salut de tous les hommes. Nous connaissons les cris de Dominique en prière : *Mon Dieu ma miséricorde que vont devenir les pécheurs*. Le salut des âmes comme l'on dit dans l'Ordre réclame tout de lui : il se dépouille de tous ses biens, de ses livres, vit pauvrement, marche pieds nus, mendie son pain, sillonne l'Europe à pied, s'épuise dans l'ascèse et ses nuits de prière pour le salut des hommes. Il met en péril sa santé et se donne sans compter à la prédication et au développement de son Ordre pour le salut des hommes. Il donne tout, et brûle du désir du salut des hommes. Il y a, chez Dominique, quelque chose d'irraisonnable, comme chez beaucoup

d'autres saints (cf. le baiser de saint François au lépreux). Nous sommes loin des distances sanitaires... Dominique est un passionné de l'homme, de tout l'homme. C'est la même passion qui doit encore aujourd'hui animer l'Ordre des Prêcheurs.

L'Ordre des prêcheurs fondé par St Dominique « fut, on le sait, dès l'origine spécifiquement institué pour la prédication et le salut des âmes ». Que nos frères par conséquent, fidèles au précepte de leur fondateur, « se comportent partout en hommes qui cherchent leur salut et celui du prochain en toute perfection et esprit religieux ; comme des hommes évangéliques, qu'ils suivent les pas de leur Sauveur et ne parlent qu'à Dieu ou de Dieu en eux-mêmes ou à leur prochain. »⁶ 1-§2.

Comment vivre aujourd'hui de la même passion ?

Notre Ordre, fondé en 1215, a dû au cours des siècles s'adapter, se réformer, afin de rester fidèle à sa mission : le salut des hommes. Aujourd'hui encore il doit continuellement s'adapter aux circonstances afin de rejoindre les hommes de notre temps. Nous devons donc toujours analyser, comprendre notre société afin de pouvoir rejoindre nos contemporains. La crise sanitaire que nous vivons est à prendre en compte dans la lecture des signes des temps. La notion de l'homme qui s'est manifesté dans cette pandémie semble assez réductrice de ce qu'est l'homme. Il nous faut nous demander si la question sanitaire est la plus importante dans la question du salut de l'homme, de tout l'homme et non seulement du corps.

La prédication implique un désir de rejoindre l'autre, de dialoguer (sans masque) et donc d'entrer en contact avec l'autre. Contact qui potentiellement peut être dangereux, dans le contexte sanitaire que nous connaissons. Le motto : *Restez chez vous et sauvez une vie !* Ne pourra jamais être celui de l'Ordre qui est : *Louer, Bénir, Prêcher*. L'attitude de notre fondateur et de celle de nombreux saints et saintes de l'Ordre a montré une certaine négligence de leur propre santé pour l'annonce de l'Évangile (veilles, ascèse, jeûne, études) qui semble s'opposer au dictat du sanitaire. Il n'y a pas de rencontre de l'autre sans prise de risque qui peut être aussi de l'ordre de la santé. Le confinement pose des questions qui ne peuvent être balayées d'un revers de manche quand notre vocation est le salut des âmes et que l'on nous demande de rester confinés au couvent pour sauver des

vies. Nous pouvons légitimement nous poser la question de savoir ce qu'il convient de faire quand les hommes ont besoin de soutien spirituel, de sacrements, d'obsèques ou simplement de trouver quelqu'un à qui parler. Ne risque-t-on pas de sauver sa vie mais d'en perdre le sens?

NOTES

1• C. PEGUY, Note conjointe sur M. Descartes, Paris, Éd. Gallimard, 1961, p. 1386.

2• La doctrine cathare est manichéiste, le dieu du mal étant lié à la création et à la chair. Elle s'oppose ainsi à la foi catholique refusant les sacrements (liés au corps et donc au dieu du mal etc.)

3• Bonshommes ou Parfaits forment le « clergé » du catharisme. Ils vivent dans la pauvreté, jeûne, ne mange pas de viandes, s'abstiennent de toute relation sexuelle, ils prient, prêchent, ne mentent jamais ni ne jurent.

4• Ce qui n'est pas toujours le cas des clercs catholiques.

L'éclosion d'une hérésie est toujours d'ailleurs un phénomène assez mystérieux. Lorsqu'un vice dans l'Église atteint comme une certaine maturation, l'hérésie germe d'elle-même, pousse aussitôt ses monstrueux rameaux. Elle a sa racine dans le corps mystique, elle est une déviation, une perversion de sa vie même. L'hérésie cathare a poussé sur l'ignorance et la paresse des clercs, comme la vaudoise sur leur avarice et leur luxure. G. BERNANOS, Saint Dominique, Paris, Ed. Seuil, 1983, p. 69.

5• Déjà à Palencia vers 1196, lors de ses études Dominique avait vendu ses livres pour donner du pain aux pauvres lors de la famine de la ville.

6• LCO (Livre des Constitutions et Ordinations des Frères de l'Ordre des Prêcheurs), Rome, 2011, Constitution Fondamentale I, 2.

Primauté du sanitaire : À l'écoute de la parole de Dieu

Par le frère Patrick-Dominique Linck o.p.

Dieu dit :

Faisons l'homme à notre image comme notre ressemblance.

Gn. 1, 26.

La Parole de Dieu ne cesse de parler et de s'intéresser à la chair, au corps de l'homme. Dès le premier livre de la Bible, dans la Genèse, l'auteur décrit la Création du monde et de son apogée : l'homme. Ce-dernier est façonné par Dieu à partir de la glaise. Mais ce corps ne suffit pas, il n'est pas encore l'homme : *Alors Dieu modela l'homme avec la glaise du sol, il insuffla dans ses narines une haleine de vie et l'homme devint un être vivant.* Gn. 2, 7.). C'est le souffle vital de Dieu, qui fait de ce corps un homme debout, un vivant. Le corps inanimé de l'homme est rendu vivant par le souffle de Dieu, le souffle de vie. Nous pouvons aussi nous référer à la vision d'Ezéchiel (Ez 37, 1-10) où Dieu redonne vie au peuple d'Israël par son Esprit : *Viens des quatre vents, esprit, souffle sur ces morts, et qu'ils vivent. Je prophétisai comme Il m'en avait donné l'ordre, et l'esprit vint en eux, ils reprirent vie et se mirent debout sur leurs pieds, grande immense armée.* (Ez 37, 10.)

Toute la tradition biblique vétérotestamentaire est unanime : l'homme n'est pas qu'un corps mais un corps animé de l'esprit, du souffle de Dieu. Avec l'influence de la philosophie grecque on parlera dans le Nouveau Testament du corps et de l'âme et parfois même de corps, d'âme et d'esprit *Que le Dieu de la paix lui-même vous sanctifie totalement, et que votre être entier, l'esprit, l'âme et le corps, soit gardé sans reproche à l'Avènement de notre Seigneur Jésus Christ.* (I Th 5, 23). La distinction entre âme et esprit est confuse chez Paul qui n'utilise pas toujours cette division tripartite¹.

La Parole de Dieu est claire : l'homme n'est pas qu'un corps dont il faut prendre soin, mais il est aussi âme et esprit. Le Dieu de la révélation biblique est le Créateur de l'homme tout entier, unifié, corps et âme. Le corps est important il n'est pas seulement une « enveloppe charnelle » dont il faudrait se débarrasser au plus vite. Dieu a créé l'homme ainsi, il ne dédaigne par le corps humain puisqu'il va jusqu'à prendre lui-même un corps : l'Incarnation. Dieu ne méprise pas le corps, mais il l'assume et l'élève jusqu'au ciel. Phénomène unique dans les religions où Dieu se fait homme, non pas l'apparence d'un homme, mais un homme véritable avec son corps, sa volonté humaine. *Il a pris chair de la Vierge Marie et s'est fait homme*². Nous attendons aussi la résurrection de la chair. Nous aurons alors un corps glorieux.

Dieu s'incarne et guérit les malades.

Durant sa vie terrestre, Jésus a pris soin du corps des autres : il a guéri les malades, les paralysés, les sourds, les aveugles, purifié les lépreux. Mais il n'a pas guéri tous les malades d'Israël et, de ceux qu'il a guéris, il n'a pas simplement guéri le corps. La guérison est signe du salut apporté par Jésus, elle est signe d'un rétablissement plus profond de l'Homme. Si nous prenons la guérison du paralytique porté par ses quatre amis en Marc 2, 1-12. Jésus dit au paralysé : « *Mon enfant, tes péchés sont remis* » (...) Puis il dit aux Pharisiens : « *Pourquoi de telles pensées dans vos cœurs ? Quel est le plus facile, de dire : Tes péchés sont remis, ou de dire au paralytique : Lève-toi, prends ton grabat et marche ? Eh bien ! pour que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés sur la terre, je te l'ordonne dit-il au paralytique, lève-toi, prends ton grabat et va-t'en chez toi.* » *Il se leva et aussitôt prenant son grabat, il sortit devant*

tout le monde...

La guérison du corps manifeste une guérison encore plus importante, celle de l'âme. La guérison manifeste la foi en Jésus de celui qui demande ou bien elle conduit à la foi³.

Le corps ou la vie ?

Si Jésus ne nie pas l'importance du corps, s'il va même jusqu'à prendre un corps, il n'oublie jamais l'autre dimension de l'homme : sa relation à Dieu. C'est corps et âme que l'homme doit être sauvé, pas seulement le corps. L'homme porte en lui une dimension divine qui ne peut mourir et qu'il faut sauver plus encore que le corps : Jésus leur dit : *Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renie lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. Qui veut en effet sauver sa vie la perdra, mais qui perdra sa vie à cause de moi et de l'Évangile la sauvera. Que sert donc à l'homme de gagner le monde entier, s'il ruine sa propre vie.* (Mc 8, 34).

Jésus est venu pour sauver l'humanité ; ce salut a exigé de lui qu'il fasse le sacrifice de sa vie, de son corps. Il est des moments où il faut faire des choix⁴. Pour Jésus la vie éternelle nécessite que l'homme fasse des choix allant jusqu'à livrer son propre corps. C'est ce que fait Jésus, le roi des martyrs, dans sa Passion, ne refusant pas de mourir pour le salut des hommes. C'est ce que feront de nombreux témoins (martyrs) à la suite du Christ, préférant mourir plutôt que de renoncer à leur foi. C'est donc qu'il y a une primauté supérieure à celle de l'ordre sanitaire qui est de l'ordre du salut.

NOTES

1• La différence entre âme et esprit semble résider dans le fait que l'esprit est cognitif, I Co 2,11, capable d'avoir conscience de Dieu et de communiquer avec Lui : Jb 32.8, Ps 31.6, Pr 16.2 alors que l'âme est le siège des affections, des désirs, des émotions et de la volonté, cf. Mat 11.29 et 26.38, Jn 12.27. L'âme correspond au mot hébreu *nephesh* qui désigne le souffle de Dieu Gn2, 7.

2• Credo de Nicée-Constantinople.

3• Comme la guérison de l'aveugle-né en Jn 9, 1-38.

4• Mc. 9, 42-48.

CHAPITRE 2

Un confinement privatif de libertés

Un confinement privatif de libertés... et alors ?

Par Véronique Jaquet

Le 17 mars 2020 a marqué un moment important de notre vie individuelle et collective (un peu comme le 11 septembre 2001, chacun se souvient de ce qu'il faisait au moment de l'allocution du Président de la République). Celui-ci ayant décrété l'état d'urgence sanitaire, a imposé un confinement quasi général à nos vies familiales, amicales, professionnelles, économiques, sociales, amoureuses...

Notre vie de mouvement (l'autre vie, pas seulement la vie biologique !) parfois trop agitée, a été comme congelée par décision politique, en raison d'une pandémie mondiale gravissime à laquelle nos sociétés ne s'étaient pas préparées, malgré les avertissements (épidémie de SRAS, grippe H1N1, virus Ebola...) et les rapports de ceux qui veillent.

Encore une fois, il n'est pas question de juger de l'opportunité de confiner ou pas : la gravité de la pandémie nécessitait une réponse forte.

Mais il s'agit de poser modestement des bases de réflexions sur ce que dit de nos sociétés démocratiques une mesure, dont Pierre Manent écrit qu'elle est « *la plus primitive, la plus brutale : le confinement général sous surveillance policière.*¹ »

Le parallèle n'a pas manqué d'être fait avec la Chine, d'où est parti ce virus, et dont le gouvernement a pris cette mesure que nous regardions,

un peu dubitatifs et goguenards, et peut-être trop sûrs de notre prétendue supériorité démocratique.

Le confinement était, à nos yeux, la mesure de temps obscurantistes, quand survenaient les épidémies de peste notamment (pour mémoire le Domaine de l'Asnée, dénommé alors Clos de l'Asnée à Villers – les – Nancy – était jusqu'en 1598 le lieu où l'on reléguait les pestiférés ou suspects de l'être).

Le virus en provenance de Chine nous condamnait-il de facto à adopter les mesures d'un régime autoritaire, voire totalitaire ?

Des penseurs de notre vie démocratique (dont Pierre Manent, François Sureau, Chantal Delsol...) s'accordent à dire que l'autoritarisme est le lot de tout pouvoir politique.

À rebours de cette réflexion cependant, Alain Finkielkraut pense que ce confinement privatif de libertés n'est pas « *le témoignage d'un penchant despotique de nos gouvernants, mais le constat désolé qu'ils ne pouvaient pas faire autrement.*² »

Depuis quelques semaines, on voit certains penseurs, plutôt néolibéraux (Luc Ferry, Nicolas Bouzou...), aller dans le même sens qu'Alain Finkielkraut, et affirmer que les mesures exceptionnelles sont justifiées par l'intérêt général.

Pierre Manent nous invite à la mesure : nous ne sommes cependant pas en régime totalitaire, qui repose sur un parti unique et sur la terreur. Ce qui est loin d'être le cas en France !

Mais dit-il « nous observons le retour des traits les moins aimables de notre Etat ».

« *Que les gouvernements, celui d'aujourd'hui comme les autres, n'aiment pas la liberté, n'est pas nouveau. Les gouvernements tendent à l'efficacité.*³ » précise François Sureau.

C'est bien pour cela, rappelle-t-il que nos sociétés libérales se sont dotées d'une constitution, c'est-à-dire, « *une règle de fonctionnement des institutions et un système de droits dont les citoyens peuvent se prévaloir pour se garder des atteintes* » et qui ajoute-t-il, « *n'a pas été pensé que pour les temps paisibles* », et d'ailleurs, envisagé plus pour les temps de tempête ! C'est l'Etat de droit (ou le rule of law plus exact de nos amis anglais = règle de la loi).

Des libertés mises sous le boisseau ?

Depuis l'état d'urgence sanitaire (décidé le 10 mars 2020, levé au mois de juillet, prolongé au mois de novembre une première fois jusqu'au 16 février 2021, une deuxième fois le 9 février jusqu'au 1er juin 2021, l'Assemblée nationale n'y ayant pas fait obstacle, mais tous les députés de l'opposition ayant quand même voté contre!), nos vies rythmées par les temps de confinement, de déconfinement, contraintes par le port du masque obligatoire dans l'espace public, l'instauration d'un couvre-feu, le reconfinement, ont vu un certain nombre d'atteintes graves aux libertés publiques: libertés que l'on croyait naturelles, inéluctables et surtout éternelles.

- La liberté d'aller et venir, avec ce paradoxe incroyable de l'attestation de sortie par laquelle chaque citoyen se donne à lui-même l'autorisation de sortir, et dont certains disent qu'il est une première forme d'autocensure, Le quotidien Libération rappelait au mois de novembre que la France était le seul pays démocratique à exiger cette attestation; ce qui a permis à un quotidien allemand d'extrême gauche de renommer la France l'« *Absurdistan* »!

- La liberté de se réunir (au printemps),

- La liberté de manifester,

- La liberté de culte, (avec ce constat désolé que, sur l'attestation de sortie on s'autorise à sortir pour les besoins de son animal de compagnie, mais pas une mention pour se rendre dans un lieu de culte pour prier)...

Le tout sous surveillance policière avec menace d'amendes parfois exorbitantes pour le moindre écart.

La crise du Covid ne marque pas un tournant dans l'organisation de notre vie commune.

Comme toute crise, elle en révèle de façon aiguë les dérives que beaucoup signalent depuis longtemps.

Depuis 30-40 ans, nous dit Pierre Manent « nous sommes sortis à bas bruit du régime démocratique et libéral ».

François Sureau, avocat et écrivain, le constate quant à lui depuis plus de 20 ans et se demande si « l'amour de la liberté ou celui de l'Etat de droit qui vise à le garantir (ne sont) pas qu'un simple vernis une référence

morte, un propos de fin de banquet. »

Dans un court essai « *Pour la liberté* » (Tallandier) publié en 2017, il mettait déjà garde contre les atteintes aux libertés publiques qu'entraînent les lois d'exception votées dans le cadre de l'état d'urgence suite aux attentats terroristes (restriction des libertés liée à l'état d'urgence, présence dans nos rues de forces de l'ordre dotées d'armes de guerre pour des simples opérations de maintien de l'ordre, loi anticasseurs conduisant à considérer le citoyen libre comme un délinquant en puissance, loi anti-fake news sanctionnant les contenus a priori, loi contre les « contenus haineux » encourageant les opérateurs d'Internet à la censure...)

Il poursuit sa réflexion en 2019 dans un fascicule de la collection Tract chez Gallimard « *Sans la liberté* ».

« *Le pli de la renonciation aux libertés était pris depuis longtemps*⁴ », nous dit Sylvain Tesson.

Pourtant, la liberté est le régime qui convient le mieux à l'homme, à sa dignité, mais à trop vouloir asseoir la dignité de l'homme sur ses droits, n'a-t-on pas oublié sa responsabilité ?

« Sommes-nous véritablement passionnés par la liberté ? » s'interroge Sylvain Tesson.

La liberté, au cœur de la culture française

Elle est même le premier terme de sa devise républicaine. Elle est au cœur du projet politique national, et trouve sa traduction dans le projet des libertés publiques du XVIII^{ème} siècle, rappelle François Sureau.

La démocratie politique a été inventée autour du projet des libertés, et au cœur de ce projet il y a l'affirmation de la dignité de la personne humaine, héritage de la tradition judéo-chrétienne, approfondie par les Lumières.

Chantal Delsol⁵ différencie la personne de l'individu. « *La personne est cet humain qui se détache du groupe, non pas qu'elle devienne indépendante (ce sera l'illusion de l'individualisme excessif) mais elle est considérée capable de prendre son destin en main, de poser des actions qui ne sont qu'à elle et d'en assumer les conséquences.* »

« *On ne rappelle pas assez, dit François Sureau, que la souveraineté nationale ou populaire ne vaut que parce que le peuple se prononçant est composé de citoyens libres.* »

On se souvient que déjà pour Thomas d'Aquin, tout pouvoir vient de Dieu par le peuple, et donc, qu'il n'y a pas de pouvoir politique sans consentement populaire, et pas de consentement populaire sans pari de la personne libre et capable de se déterminer.

Un schéma mis à mal depuis plusieurs décennies.

Le besoin de sécurité est naturel, inhérent à la vie en société, mais, nous dit Pierre Manent, ce qui a changé, c'est que « *toute autre considération a été oubliée*⁶ ».

Dans le cadre du confinement, la justice n'a pas fonctionné, l'éducation n'a plus accueilli les élèves ou les étudiants, le monde de la culture est mis sous le boisseau...

Si certains ont eu le sentiment d'être infantilisés ou traités comme des majeurs sous tutelle, pour d'autres, le « *rester chez vous* » n'a pas semblé poser de questions : indemnisation, chômage partiel, télétravail...

Pierre Manent regrette à ce propos la docilité avec laquelle les Français ont accepté ces mesures.

« *Personne ne conteste que la pandémie constitue une urgence et qu'avec l'urgence certaines mesures inhabituelles s'imposent. Mais la fragilité de la santé humaine constitue en quelque sorte une urgence permanente pour un état d'exception permanent.*⁷ »

Au mois d'octobre, les parlementaires ont été convoqués pour voter la prorogation de l'état d'urgence sanitaire qui, on s'en souvient, n'avait pas suscité de débats lors du vote du printemps.

On pensait que la commission chargée d'évaluer l'état d'urgence sanitaire avait permis aux députés de reprendre toute leur place dans le débat démocratique, et de fait, les débats ont été plus vifs :

« Ce qui valut à l'opposition cet anathème, ahurissant de la part d'un ministre de la République : « *C'est ça la réalité de nos hôpitaux ! si vous ne voulez pas l'entendre, sortez d'ici*⁸ » ajoutant « *vous êtes en train de débattre de sujets alors que nos soignants se battent pour sauver des vies dans ces hôpitaux* ».

Cette sortie du ministre de la Santé, (certes très éprouvé par la visite qu'il venait de faire dans un service de réanimation de malades du Covid) n'a donné lieu ni à une remarque du Président de l'Assemblée, ni à des excuses de la part de l'intéressé qui reprochait aux représentants de la souveraineté nationale de débattre, c'est-à-dire de faire ce pour quoi les citoyens les ont élus !

Le 9 février, l'Assemblée nationale a une nouvelle fois voté la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021. Durant cet intervalle, il n'a pas été prévu que le gouvernement vienne rendre compte de sa politique devant les parlementaires !

L'extension des pouvoirs de l'Etat répond à la demande du citoyen (attentats islamistes, crise des gilets jaunes, Covid...), et celui-ci intervient par une administration et une bureaucratie omniprésente par une réglementation pachydermique et souvent incompréhensible.

Pour Sylvain Tesson, « *l'administration politique trouve dans cette crise sanitaire le moyen d'accomplir sa nature.* »

La liberté est le fondement de notre régime politique, mais il ne va pas sans responsabilité

La liberté ne va pas sans la responsabilité

Le citoyen doit rester vigilant sur le respect de ses libertés qui concernent l'organisation de la vie commune et pas seulement ses désirs individuels.

Joshua Mitchell⁹ nous met en garde : « *Il doit y avoir un esprit de la démocratie, qui ne peut être développé et maintenu que si les citoyens, dans leurs vies quotidiennes, travaillent chaque jour à construire un monde avec leurs compatriotes. La distanciation sociale est de ce point de vue le grand ennemi de l'esprit de la démocratie. Je comprends le besoin immédiat de « distanciation sociale pour empêcher le coronavirus de se propager, mais n'oublions pas que la « distanciation sociale » est un virus politique qui tue la démocratie.* »

La philosophe Barbara Stiegler nous invite, quant à elle, à ne pas abandonner le lieu du débat au prétexte de pandémie « *par peur d'ajouter des polémiques à la confusion*¹⁰ ».

Cette inquiétude rejoint, notamment, celle de Pierre Manent¹¹ : « *La spontanéité de la parole sociale a été soumise à une censure préalable, qui a pour ainsi dire exclu du débat légitime la plupart des enjeux importants de notre vie commune, ou même personnelle [...]. Bref, nous avons parfaitement intériorisé le principe d'une discipline de la parole et d'expression à laquelle il serait suspect d'opposer la moindre résistance* ».

La liberté est donc menacée, si toutefois, nous y consentons.

« Il dépend à la fin de ceux qui nous gouvernent et répriment puissent ou non, aller jusqu'au bout de cette inclination à l'autoritarisme qui est le lot de tout pouvoir, raison pour laquelle nos constituants ont voulu précisément que les pouvoirs fussent séparés. »

Et certains n'ont pas hésité à utiliser les moyens juridiques (recours en excès de pouvoir) contre des décrets jugés liberticides.

Ces recours participent du débat démocratique. Ils sont considérés d'intérêt général, en droit français car ils permettent de contrôler la légalité des actes de l'administration.

La liberté de culte a fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat, le 18 mai 2020 saisi par des particuliers, un parti politique et des associations catholiques (de tendance plutôt traditionaliste, certes !)

Dans cette décision, le Conseil d'Etat a reconnu que le décret interdisant la pratique collective du culte constituait une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de culte.

Le ministre de l'intérieur de l'époque, ignorant totalement, (alors que son ministère est chargé de la gestion des cultes !) ce qu'est une religion, et, en l'espèce la religion catholique, s'était permis une intrusion dans la définition du culte. Il n'a pas craint d'affirmer que « la prière n'a pas forcément besoin de lieu de rassemblement », ignorant de ce fait, les termes de la loi de 1905, et l'article 9 CEDH qui prévoit « la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. »

Les lois, dit un adage que connaissent bien les juristes, sont faites pour ceux qui veillent, pas pour ceux qui dorment !

L'avènement d'une société des droits

Certains observateurs de la vie politique constatent en le regrettant qu'à ce projet de libertés publiques se substitue une société des droits.

L'accent est mis sur les droits de la personne humaine et non plus sur ceux du citoyen, sur l'individu et non plus sur la personne libre et capable de se déterminer. Ce glissement sémantique n'est pas anodin : on ne demande plus à l'État de garantir notre liberté pour exercer notre citoyenneté, mais de protéger « nos » droits individuels de personne humaine.

Chacun peut faire valoir « son droit de créance mémorielle ou minoritaire » nous dit François Sureau, laissant place à une « société d'ayant droit ». Une telle société, précise Alain Finkielkraut est « ingouvernable. « La politique, c'est le

souci de la chose commune... L'extension indéfinie des droits créances ne permet plus la politique au sens noble ».

Convenons que la tâche n'est pas aisée pour les gouvernants qui ont affaire à des citoyens devenus très exigeants sur la santé, le réchauffement climatique, la qualité sanitaire des aliments qu'ils mangent, de l'air qu'ils respirent etc... et dont certains, dans le cadre de notre situation actuelle, n'ont pas manqué de saisir le juge de plaintes pénales, avec à la clé, pour tout gouvernant depuis l'affaire du sang contaminé, le risque d'une condamnation pénale.

La situation dans laquelle nous place depuis presque un an maintenant le virus du Covid, nous convoque,

- d'une part, à retrouver, à relire, à nous réapproprier les fondements de notre projet politique, au sens de projet commun sur lequel est assis notre vie commune : la liberté, la capacité de la personne à se déterminer...

- et d'autre part, à prendre conscience de façon douloureuse et pressante de l'impératif d'un devoir de vigilance à l'égard des pouvoirs publics mais aussi de nous-mêmes qui avons tendance à oublier, trop soucieux de notre bien-être personnel, que notre liberté ne va pas sans responsabilité.

Chateaubriand écrit « Sans la liberté il n'y a rien dans le monde ». Ce n'est pas, commente François Sureau « un propos de littérateur. Il exprime cette vérité trop souvent oubliée que « sans la liberté », il n'y a pas de société politique, seulement le néant de ces individus isolés auquel l'Etat, porté à l'autoritarisme et à l'ordre moral a cessé d'appartenir. »

NOTES

1• Pierre Manent Il y a longtemps que nous sommes sortis et à bas bruit du régime démocratique et libéral Fayard le Figaro

2• Alain Finkielkraut Le nihilisme n'a pas encore vaincu...

3• Sans la liberté François Sureau TRACTS Gallimard p.6

4• Sylvain Tesson entretien le Figaro 3 novembre 2020

5• Chantal Delsol Les pierres d'angle éditions du Cerf 2014

6• Entretien Causeur 7mai 2020

7• Pierre Manent Il y a longtemps que nous sommes sortis... Fayard le Figaro

8• Barbara Stiegler De la démocratie en pandémie Tracts Gallimard

9• Joshua Mitchell (professeur de théorie politique à Washington) « Méfions-nous de ce doux despote qui veut nous protéger à tout prix » Fayard Le Figaro

10• De la Démocratie en pandémie

11• Il y a longtemps que nous sommes sortis... Fayard le Figaro

12• François Sureau Sans la liberté

13• Entretien avec François Sureau Causeur septembre 2020

Le principe de subsidiarité

par Jean-René Berthélémy

Comment, en présence d'une crise inédite, concilier urgence de la décision et processus démocratique ? Faut-il, devant l'inconnu, sans remettre totalement aux « experts » ? La démocratie, qui intègre par sa nature même le principe de subsidiarité, central dans la doctrine sociale de l'Église¹, trouve-t-elle ses limites avec le COVID 19 ?

La définition ici présentée du principe de subsidiarité est largement inspirée d'un texte de Bertrand HERIARD (s.j.) et du Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église² : Principe de philosophie politique à la base de tous les fédéralismes, le principe de subsidiarité recommande que les décisions soient prises au plus près des parties prenantes. Un plus grand groupe n'intervient que pour suppléer les fonctions qui dépassent les possibilités d'un petit groupe.

La référence au principe de subsidiarité apparaît sous la plume du pape Léon XIII dans l'encyclique « *Rerum Novarum* » (1891) quand les catholiques sociaux demandent une intervention de l'État sur les questions sociales provoquées par la révolution industrielle, la situation des ouvriers, l'émergence du syndicalisme chrétien entre autres.

Le Pape Pie XI : dans « *Quadragesimo anno* » (1931) systématise ce concept à

l'époque de la montée des nationalismes et en pleine grande crise économique, en lui donnant une grande importance pour une vraie reconstruction : « *Il n'en reste pas moins indiscutable qu'on ne saurait ni changer ni ébranler ce principe si grave de philosophie sociale : de même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes.* »³

Pie XI s'inscrit dans une réflexion ancienne et l'adapte aux réalités contemporaines de son pontificat. Chantal Delsol nous rappelle en effet que Thomas d'Aquin, au Moyen-Âge, dans la lignée d'Aristote, théorise une vision organique de la société, où chaque « ordre » a son rôle et sa responsabilité : « *L'Église supplée aux carences les plus voyantes, jouant dans la plupart des sphères sociales le rôle de secours qui sera confié plus tard à l'État (...)* L'Église est donnée par certains auteurs pour susceptible d'intervenir légitimement dans le pouvoir politique, si le prince de l'heure se trouve incapable et défaillant. »⁴

Le Pape Jean XXIII, dans le contexte de la guerre froide, étend ce principe au niveau international sous deux conditions : l'accord unanime des nations et la protection des droits de la personne.

Le Pape Jean Paul II insiste : « *une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans le vie interne d'une société d'un ordre inférieur en lui enlevant toutes compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité...* »⁵.

Le cardinal Ratzinger poursuit :

« *Ni l'État ni aucune société ne doivent jamais se substituer à l'initiative et à la responsabilité des personnes et des communautés intermédiaires au niveau où elles peuvent agir, ni détruire l'espace nécessaire à leur liberté* »⁶

Le Pape Benoît XVI : rappelle le lien indissociable avec la solidarité à un moment où l'État providence se trouve menacé. « *Le principe de subsidiarité doit être étroitement lié au principe de solidarité... car si la subsidiarité sans la solidarité tombe dans le particularisme, il est également vrai que la solidarité sans la subsidiarité tombe dans l'assistanat... qui humilie celui qui est dans le besoin* »⁷.

Le Pape François : lors de l'audience générale du mercredi 23 septembre 2020 a déclaré : « *pour sortir meilleurs d'une crise, le principe de subsidiarité doit être appliqué en respectant l'autonomie et la capacité d'initiative de tous, en*

particulier des plus petits ». Il souhaite élargir cette perspective en parlant de la participation érigée en principe de la Doctrine Sociale par Le Compendium de 2005: « La conséquence caractéristique de la subsidiarité sera la participation ».

Le pape François a réaffirmé l'actualité du principe de subsidiarité: « Le bien commun présuppose le respect de la personne humaine comme telle, avec des droits fondamentaux et inaliénables ordonnés à son développement intégral. Le bien commun exige aussi le bien-être social et le développement des divers groupes intermédiaires, selon le principe de subsidiarité ».⁸

Il poursuit: « La participation requiert que tous soient convenablement informés sur les divers aspects ainsi que sur les différents risques et possibilités; elle ne se limite pas à la décision initiale d'un projet, mais concerne aussi les actions de suivi et de surveillance constante. »⁹

Pour conclure: Le Pape François insiste sur le fait que ce principe a un double dynamisme: Du haut vers le bas, de l'Etat vers le peuple et du bas vers le haut: des formations du peuple vers l'Etat.

Mais il va encore plus loin en développant une idée qui a émergé en Amérique Latine¹⁰: celle de « *capacitation* » (empowerment) des corps intermédiaires, en commençant par les communautés les plus pauvres. « *Les individus isolés peuvent perdre leur capacité, ainsi que leur liberté pour surmonter la logique de la raison instrumentale, et finir par être à la merci d'un consumérisme sans éthique et sans dimension. On répond aux problèmes sociaux par des réseaux communautaires, non par la simple somme de biens individuels*¹¹ » Avec François, le mot « *capacité* » devient ainsi un mot clé de l'enseignement social (14 occurrences dans *Laudato Si?*).

Comment le principe de subsidiarité interroge-t-il la crise actuelle ?

Après avoir tenté de donner corps au principe de subsidiarité, notons qu'il est toujours incarné dans un temps, dans un contexte, dans une analyse de la situation concrète. Il est un processus dynamique, là encore invitation à accepter des tensions fécondes, des débats, du travail.

Ainsi, si on se risque à essayer de s'y référer pour lire la crise que nous traversons, plusieurs réalités sautent aux yeux:

1. L'extrême centralisation des décisions: pour exemple, après avoir été

évoquée comme la solution, la complémentarité Maire - Préfet n'a pas réellement été mise en œuvre. On sait pourtant combien les réalités « *locales* » n'étaient pas les mêmes partout, notamment pendant la première phase de l'épidémie.

2. Peut-être faut-il ici interroger la manière dont les décisions prises ont voulu assurer une égalité de traitement entre tous (régions et personnes)? Ainsi, on n'a pas choisi d'accompagner différemment les personnes à haut risque – que l'on connaît parfaitement – et les autres... On n'a pas confiné différemment l'Alsace et la Corrèze... Et, surtout, on n'a pas confié aux responsables locaux le soin de définir la bonne stratégie.

3. Le conseil de défense a massivement tenu lieu, à lui seul, de conseil des ministres, d'assemblée nationale, de sénat... Pour parer au risque judiciaire qui plane sur les gouvernants depuis l'affaire du sang contaminé? Ce mode opératoire n'est pas à la gloire de la démocratie, on peut même craindre que son premier effet soit de laisser penser que, quand les choses se gâtent et quand la tempête menace, il convient de mettre en sourdine un fonctionnement démocratique qui arriverait à ses limites...

4. À aucun moment les corps intermédiaires - grandes associations, organisations professionnelles - n'ont été réellement consultées ni sollicitées pour contribuer aux débats. Du coup, nous l'avons vu dans la première partie, c'est le sanitaire qui l'a emporté sur la santé... Le Secours Catholique aurait été tout à fait capable d'envisager et de travailler, et d'évaluer les conséquences du confinement pour les plus pauvres... La CFDT ou l'ANDRH¹² auraient pu travailler sur l'organisation et les conséquences du télétravail...

5. L'expertise médico-scientifique – et on a vu les multiples polémiques qui pouvaient naître en son propre sein – a été le référentiel ultra majoritaire des décisions. Quid des philosophes, des anthropologues, des juristes, pourquoi pas des artistes... dont les compétences auraient pu, elles aussi, alimenter le débat et permettre aux décideurs politiques élus de prendre des décisions non pas en noir et blanc, mais en couleurs?

6. Même si on peut noter dans les derniers jours de janvier 2021, face à l'hypothèse d'un re-re-confinement, un inflexionnement dans la bouche du Président de la République lui-même¹³, il n'a pas d'abord été demandé aux

citoyens de se conduire en personnes libres et adultes, mais d'accepter sans broncher de se soumettre docilement à des consignes descendantes, provenant d'experts qui savent mieux que chacun ce qui est bon pour tous et pour chacun.

On n'avait pas le temps? Il y avait urgence? Tout le monde a été surpris, tétanisé? Admettons. Mais reconnaissons, même après coup, que nous aurions pu faire autrement, que nos processus de décisions sont largement perfectibles. On sait faire des Grenelles ou des Beauveau de toutes sortes de choses... Pourquoi pas de la vie démocratique dont chacun sait que, si on la veut vivante, il faut l'alimenter et la faire vivre...

Certes, au printemps 2020, c'est bien l'effet de sidération qui a dominé. Mais, on le voit bien, la capacité créatrice des corps intermédiaires, la capacité d'adaptation des personnes et des groupes, n'ont visiblement été ni souhaitées, ni même envisagées.

En ce sens, il n'est pas certain que la manière de gérer la crise produise une augmentation de la « *capacité* » des personnes et des groupes à prendre leurs responsabilités.

Mais, et c'est peut-être bien là le plus inquiétant, ne sommes-nous pas devenus si dépendants d'un Etat « *nounou* » qu'il nous apparaît difficile, peut-être inutile, de tenter de faire émerger des réflexions et des solutions en dehors de cette matrice d'un état hyper-protecteur?

Le principe de subsidiarité est fondamentalement un principe de responsabilité: il légitime que je prenne la parole, que je prenne en mains des décisions, que je prenne ma part dans le travail... Et, du même coup, il m'interdit de ne pas prendre les responsabilités qui sont à ma portée.

Ce que je PEUX faire, je DOIS le faire.

Il convoque ainsi chacune et chacun de nous, personnellement et collectivement, à prendre nos responsabilités, à ne pas les sous-traiter à l'Etat ou aux pouvoirs publics. Il nous appartient de travailler nos champs de responsabilité, de les nourrir, de les mettre en débat, et de produire des opinions en raison et pas en émotion.

Si nous ne le faisons pas, ne nous étonnons pas, ne nous indignons pas, ne nous plaignons pas, que l'Etat le fasse pour nous...

- 1• <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr/les-principes/50-subsidiarite>
- 2• Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise, Conseil Pontifical Justice et Paix, Cerf, 2005
- 3• Encyclique *Quadragesimo anno*, 86
- 4• Chantal DELSOL, *L'Etat subsidiaire*, PUF, 1992
- 5• Encyclique *Centesimus Annus*, n° 48, 1991
- 6• Joseph RATZINGER, *Instruction sur la liberté chrétienne et la libération*, 1986
- 7• Encyclique *Caritas in Veritate*, n° 58, 2009
- 8• Encyclique *Laudato Si*, n° 157, 2015
- 9• *Ibid*, n° 183
- 10• Marie-Hélène BACQUE, Carole BIEWENER, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, La Découverte, 2013
- 11• *Laudato Si*, 219
- 12• Association Nationale des Dirigeants Ressources Humaines
- 13• « J'ai confiance en nous. Les heures que nous vivons sont cruciales. Faisons tout pour freiner l'épidémie ensemble » Tweet du samedi 30 janvier à 16 heures, cité dans le Figaro du 31 janvier

La liberté dominicaine

par le Frère Patrick-Dominique Linck o.p.

Un de nos illustres frères, maintenant décédé, dédicait ainsi un de ses livres à son prieur provincial : « D'un frère original à son provincial du même ordre ! » L'ordre des Prêcheurs est connu pour abriter, en son sein, un certain nombre d'originaux. Il encourage, dans la mesure du possible, la liberté et la créativité des frères. Nous aimons notre liberté, nous en sommes fiers et pouvons parfois en abuser. Elle a permis à nos illustres prédécesseurs de lancer des projets qui ont pu paraître impossibles¹.

La liberté est nécessaire dans l'Église comme dans la société si, nous nous souvenons qu'il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Cette liberté, voulue par saint Dominique lui-même, est inscrite dans nos constitutions.

En vue de cette mission, l'Ordre affirme et promeut chez les frères la grâce personnelle et le sens des responsabilités. Chaque frère en effet, dès la fin de sa formation, est traité en adulte qui enseigne les autres et s'acquiesce dans l'Ordre de multiples fonctions. Pour cette raison, l'Ordre a décidé que ses lois n'obligent pas à peine de péché, voulant que les frères les assument par un jugement de sagesse, « non comme des esclaves sous la loi, mais comme libres sous la grâce.²

Soucieux de la liberté de chacun et confiant dans la capacité de chaque frère à prendre ses responsabilités, l'Ordre ne veut pas imposer ses lois sous peine de péché. Il promeut ainsi la responsabilité personnelle de chaque individu et préfère prendre le risque inhérents à cette démarche plutôt que d'obliger la personne en la menaçant du feu de l'enfer. Il y a une confiance faite à l'autre, confiance en sa capacité à diriger sa propre vie.

Qui aurait dit, que dans notre société si permissive en de nombreux domaines, on en arrive à un confinement, une privation de liberté comme celle de sortir, de travailler, d'aller à l'université ou d'aller à la messe? La France, dont le premier mot de la devise est « *liberté* » a choisi d'y mettre des limites drastiques pour des raisons sanitaires. Que devient la sacro-sainte liberté individuelle si chère et si « franchouillarde » ?

Comment dialoguer sans rencontre ?

L'Ordre des Prêcheurs a été fondé grâce à une rencontre, celle de Dominique et de son hôte cathare. C'est en dialoguant toute une nuit avec son hôte que Dominique écoute, comprend et sait trouver les arguments qui vont permettre à ce dernier de revenir à la foi catholique. Sans dialogue, sans écoute des différentes convictions il ne peut y avoir de dialogue ouvert, il ne peut y avoir de recherche de la Vérité. Vérité qui est toujours au-delà de ce que je sais, de ce que je peux découvrir seul. Nous avons besoin de dialogue, de pouvoir confronter nos idées, nos positions. Alors que notre société se pense tolérante, il est de plus en plus difficile d'exprimer, par exemple sur des sujets de société ou éthiques, des positions qui ne soient pas du Prêt à Penser. Il faut penser comme tout le monde, avoir les mêmes points de vue que tout le monde sinon vous êtes hors-jeu, on n'écoute même pas vos arguments. Drôle de dialogue où tous doivent avoir les mêmes positions, celles relayées par les moyens de communication qui vous égrainent soir après soir la macabre litanie du nombre de malades et du nombre de morts de la Covid. Si vous ne restez pas chez vous pour obéir au confinement au moins vous y resterez par peur de croiser le virus.

Sortir pour rencontrer l'autre.

La vie dominicaine est faite de rencontres et de départs. Il faut souvent quitter et recommencer. Au début de l'Ordre, alors que les frères forment une petite communauté sympathique à Toulouse, Dominique en 1217 décide de disperser les frères aux quatre coins du monde. Les frères ne le souhaitent pas, ils sont bien ensemble, ils vivent dans un même lieu, ils ont leurs habitudes et n'ont aucune envie de partir sur les routes. Dominique a perçu que le danger du « cocooning » guette les frères. Il sait que le bon grain porte du fruit quand on le dissémine et qu'il pourrait s'il demeure en tas³. L'Ordre est fait pour la rencontre et la rencontre se passe sur les routes en rencontrant les hommes qui sont sur les routes du monde. *Dominique en prière a une vision dans la basilique saint Pierre: Alors que Dominique prie dans la basilique St Pierre il voit apparaître Pierre et Paul. Pierre lui tend son bâton du prédicateur et Paul le livre des évangiles. Ils lui disent: « Va et prêche car Dieu t'a choisi. » Puis il voit ses fils s'en allant deux par deux en prêchant à travers le monde⁴.* La rencontre de l'autre exige que l'on quitte son couvent, son « lieu », ses sécurités, pour partir sur les routes où il y a un certain danger, où l'on sort de sa zone de confort. On sort de chez soi, de ses certitudes, pour se confronter aux autres, à leurs idées. Ce n'est jamais très confortable mais c'est extrêmement vivifiant. Il en est de même dans l'Église sortir pour rencontrer l'homme de notre temps, là où il se trouve et non pas là où nous rêverions qu'il soit. Il nous faut prendre le risque de la rencontre hors nos murs, sans armure, mais avec l'Esprit qui ne nous manquera jamais pour entrer dans un dialogue, pour rencontrer l'autre tel qu'il est.

NOTES

1• Permettez-moi de citer quelques noms de frères dont le travail et la créativité ont permis de trouver de nouvelles voies pour l'annonce de l'évangile: Marie-Dominique Chenu (1895-1990) et Yves-Marie Congar (1904-1995) en théologie; Dominique Dubarle (1907-1987) en philosophie des sciences, Pie-Raymond Duployé (1906-1990), Raymond Regamey (1900-1996), Marie-Alain Couturier (1897-1954) pour l'art sacré et le centre de pastorale liturgique; Raymond Pichard (1913-1992) pour la messe télévisée, Louis Joseph Lebret (1897-1990) pour économie et humanisme... La liste pourrait continuer.

2• LCO, Rome, 2011, Constitution Fondamentale I, 6.

3• M.H. VICAIRE, Saint Dominique et ses frères. Évangile ou croisade? Paris, Ed. Cerf, 1967, p. 88.

4• M.H. VICAIRE, Saint Dominique et ses frères. Évangile ou croisade? Paris, Ed. Cerf, 1967, p. 87.

À l'écoute de la parole de Dieu

par le Frère Patrick-Dominique Linck o.p.

Les confinements limitent notre liberté, ils nous imposent de sortir avec une attestation en bonne et due forme. Sorties limitées dans le temps et dans l'espace, couvre-feu etc.

La volonté de Dieu est que l'homme soit libre

Le Christ est venu pour libérer l'homme. Dieu s'est incarné pour le salut de l'homme.

La question du salut est, en elle-même, une question intéressante à se poser... car qui dit salut dit danger, mort. Le Dieu de la Révélation biblique est un Dieu libérateur.

Lors de la Création dans le jardin d'Eden, Dieu ne met pas de barricade autour de l'arbre interdit. Il laisse l'homme libre d'aller et venir dans le jardin, sans surveillance policière même angélique. La liberté est ce qui caractérise l'attitude de Dieu vis-vis de sa Création, car l'amour véritable laisse libre. Toute l'Histoire Sainte ne parle que de libération: libération de l'esclavage en Égypte, de la main de Pharaon, c'est la Pâques des Hébreux. Les prophètes ne font que rappeler au peuple que Dieu est le Libérateur qui veut le bien de ses enfants, mais ils préfèrent leurs chaînes à la libération.

Vois! Je mets aujourd'hui devant toi ou bien la vie et le bonheur, ou bien la mort et le

malheur. Ce que je te commande aujourd'hui, c'est d'aimer le Seigneur ton Dieu, de marcher dans ses chemins, de garder ses commandements, ses décrets et ses ordonnances. Alors, tu vivras et te multiplieras; le Seigneur ton Dieu te bénira dans le pays dont tu vas prendre possession. Mais si tu détournes ton cœur, si tu n'obéis pas, si tu te laisses entraîner à te prosterner devant d'autres dieux et à les servir, je vous le déclare aujourd'hui: certainement vous périrez, vous ne vivrez pas de longs jours sur la terre dont vous allez prendre possession quand vous aurez passé le Jourdain. Je prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre: je mets devant toi la vie ou la mort, la bénédiction ou la malédiction. Choisis donc la vie, pour que vous viviez, toi et ta descendance, en aimant le Seigneur ton Dieu, en écoutant sa voix, en vous attachant à lui; c'est là que se trouve ta vie, une longue vie sur la terre que le Seigneur a juré de donner à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob. (Dt 30, 15-20)

Chacun est libre de choisir la voie qu'il souhaite prendre, celle qui mène à la vie avec Dieu ou bien celle qui mène à la mort... La liberté de l'homme est, pour Dieu, sacrée. Elle va jusqu'au possible choix de la mort éternelle.

Dieu, en prenant chair, prend des risques sanitaires.

Jésus durant sa vie publique ne fait que de passer de villes en villages pour annoncer la venue du Règne de Dieu. Il propose mais n'impose rien! Il ne craint pas de rencontrer les malades contagieux comme les lépreux. *Lorsque Jésus descendit de la montagne, des foules nombreuses le suivirent. Et voici qu'un lépreux s'approcha, se prosterna devant lui et dit: « Seigneur, si tu le veux, tu peux me purifier. » Jésus étendit la main, le toucha et lui dit: « Je le veux, sois purifié. » Et aussitôt il fut purifié de sa lèpre. Jésus lui dit: « Attention, ne dis rien à personne, mais va te montrer au prêtre. Et donne l'offrande que Moïse a prescrite: ce sera pour les gens un témoignage. » (Mt. 8, 1-4)*

Jésus n'hésite pas à toucher l'intouchable, au risque d'être contaminé... Ce n'est pas « *restez chez vous pour sauver une vie* ». Les missionnaires, les religieux, qui ont pris soin au cours des siècles des lépreux, des pestiférés auraient-ils mieux fait de rester dans leurs couvents?

Peut-être y aurait-il eu moins de couvents décimés par la maladie mais aurait-on fait la volonté de Dieu?

Faut-il à tout prix sauver sa vie? Telle est la question. N'y a-t-il rien au-dessus de sa propre vie, aucune idée, aucune foi qui mérite ce sacrifice? Notre devise est-elle: « Je n'ai qu'une vie et il faut la sauver »? Ce

qui serait assez logique pour une société qui ne croit plus dans la vie éternelle. Comme le disait Satan à Dieu dans le livre de Job: *Peau pour peau! L'homme donne tout ce qu'il a pour sauver sa vie. (Jb 2,4.)*

Jésus tout au long de sa vie terrestre demeure libre et laisse l'homme libre. Lors de la résurrection de Lazare de Béthanie: *On enleva donc la pierre. Alors Jésus leva les yeux au ciel et dit: « Père, je te rends grâce parce que tu m'as exaucé. Je le savais bien, moi, que tu m'exauces toujours; mais je le dis à cause de la foule qui m'entoure, afin qu'ils croient que c'est toi qui m'as envoyé. »* Après cela, il cria d'une voix forte: « *Lazare, viens dehors!* » *Et le mort sortit, les pieds et les mains liés par des bandelettes, le visage enveloppé d'un suaire. Jésus leur dit: « Déliez-le, et laissez-le aller. » (Jn 11, 41- 44)*

C'est hors du tombeau que Jésus appelle Lazare et il demande qu'on le délie et qu'on le laisse aller. Cette résurrection est aussi une libération. L'homme n'est pas fait pour les liens du tombeau. Il a été créé pour la liberté.

CHAPITRE 3

Une vie d'église
sans
rassemblement
et sans
Eucharistie

Une vie d'Eglise sans rassemblement et sans Eucharistie... et alors ?

par Véronique Jaquet

Poursuivant notre réflexion sur la pandémie du Covid-19, et ce qu'une telle crise peut révéler (au sens apocalyptique du terme : enlever le voile) de nos sociétés, de ce qu'elle dit de nous individuellement et collectivement, nous en arrivons au troisième thème retenu qui concerne, peut-être, plus spécifiquement l'Eglise.

Le confinement décidé par le Président Macron le 17 mars 2020 a atteint tous les croyants des principales religions en France.

Les chrétiens n'ont pu vivre ensemble, non seulement, le Carême, mais également les célébrations de la Semaine sainte ainsi que de la fête de Pâques, vivant en cela, la même privation que les juifs, empêchés de vivre leur Pâque collectivement, ou que les musulmans ne pouvant se réunir pour le Ramadan.

Les catholiques ont été privés d'Eucharistie.

Lors de ce confinement de printemps, on a pu constater la façon dont l'Eglise catholique s'était adaptée à la situation en adoptant un culte à distance, utilisant, notamment toutes les ressources du numérique.

Rappelons-nous le Pape François célébrant la messe devant une place saint Pierre vide de tout fidèle !

Cela a permis de constater que les prêtres et les fidèles maîtrisaient bien les nouvelles technologies : applications de prières, e-pèlerinage à Lourdes, intentions de prières déposées en ligne, messes en ligne via YouTube ou FB...

Et de fait, la digitalisation de l'Eglise a fait un énorme bond en avant lors de ce premier confinement !

Un questionnement existentiel

Une crise de l'ampleur de celle à laquelle nous sommes confrontés soulève inévitablement un questionnement existentiel.

Nous avons, heureusement, échappé à l'évocation du châtement divin qui ne manquait pas de surgir lors des grandes épidémies de peste... à tout le moins de la part des chrétiens ! Car le thème de la grande punition n'a pas échappé à certains collapsologues verts ou à certains islamistes, qui voient dans cette épidémie une vengeance de la nature contre les hommes qui la maltraitent ou une punition divine contre les mécréants occidentaux.

Mais les interrogations sont réelles et légitimes.

Selon une étude effectuée pour l'université de Copenhague, durant le premier confinement, la France fait partie des pays qui ont le plus recherché le mot « prière » dans la barre de recherche de Google, les cours gratuits de théologie ont explosé...

Certains se félicitent de ce que les outils numériques ont permis de maintenir un lien spirituel entre les croyants, avec la communauté, malgré le confinement.

Pour d'autres, comme le frère Dominique Collin op¹, « cette inventivité déployée sur les réseaux sociaux » démontrerait plutôt le désir de fonctionner à tout prix.

Et l'Eglise trouverait grâce à la technique, « *les moyens d'assurer une maintenance sans faille et sans interruption (c'est-à-dire, sans tempus clausum, qui est le temps rond offert au silence, le temps lent de la patience qui ne peut être ni abrogé ni abrégé)* ».

Eglise-Etat, liberté de culte

Les deux arrêts du Conseil d'Etat sur la liberté de culte, et le deuxième confinement, conduisent à modifier la façon d'aborder ce thème.

D'une part, il semble qu'il y ait eu une prise de conscience des principaux intéressés concernant l'utilisation peut-être abusive des outils numériques. D'autre part, l'Eglise catholique (à la suite de la première saisine du Conseil d'Etat par des associations de fidèles proches des mouvements traditionnels...) a peut-être compris ce qu'il y avait de « tronqué² » dans le dialogue avec les pouvoirs publics.

Les attentats de l'automne, particulièrement ceux de Nice, n'ont fait que rendre plus aiguë la tension entre l'Eglise et l'Etat: aucune mention n'est faite sur les attestations pour se rendre dans un lieu de culte dans un premier temps. Il faut attendre l'invitation du Conseil d'Etat, à le faire; le gouvernement s'y pliant au dernier jour du délai fixé par la haute juridiction administrative.

Plus tard, lors de la réouverture des lieux de culte, on a vu l'instauration³ d'une jauge impraticable et si ridicule, nous dit Pierre Manent, qu'elle était une insulte à l'égard de ceux qui étaient supposés s'y plier.³ »

Selon ce dernier: "nous sommes parvenus à un état social et moral où la religion a été pour ainsi dire chassée de la vie commune... L'ignorance en matière de religion est devenue un fait politique majeur dans notre pays ».

On a pu faire encore une fois l'expérience de cette ignorance, à propos de ce qui n'était alors encore que le projet de loi confortant les principes républicains, et qui a été adopté par l'Assemblée Nationale en première lecture le 16 février, lorsque Gérard Darmanin, le ministre de l'intérieur affirmait « *Nous ne pouvons plus discuter avec des gens qui refusent d'écrire sur un papier que la loi de la République est supérieure à la loi de Dieu* ».

Et de fait, c'est "la querelle" autour de la messe (les manifestations des fidèles pour la messe) qui va nous guider dans notre réflexion.

Traduit-elle comme certains le pensent, une forme de crispation identitaire d'un catholicisme réactionnaire, ou faut-il aller chercher derrière les apparences l'aspiration à un bien que les chrétiens considèrent comme essentiel? et que beaucoup refusent de voir, la religion ne faisant plus partie de leurs références dans notre société postmoderne.

1 - Une revendication catégorielle ?

Les manifestations pour la réouverture des églises seraient-elles l'expression du retour d'un intégrisme catholique ?

Les critiques sont venues tant d'observateurs extérieurs à l'Eglise, que de l'interne.

La messe serait, nous dit Matthieu Bock-Côté⁴, "un caprice de bigotes et de vieux messieurs en loden... (d') agenouilleurs compulsifs qui n'auraient rien à envier aux islamistes et aux prières de rue."

Ce qui démontre une fois de plus l'ignorance de ce qu'est une religion, et particulièrement la religion catholique.

La messe n'est pas seulement un rassemblement de croyants pour prier, c'est un véritable mystère ("propre à l'Eglise catholique et à l'Eglise orthodoxe, nous dit JM Guénois, journaliste et vaticaniste, avec la consécration du pain et du vin qui deviennent dans la foi, présence réelle du Christ")

Les manifestants, nous rappelle Benoît Schmitz, historien⁵, reprennent la formule: "Sans le dimanche, nous ne pouvons pas vivre" que les premiers chrétiens opposaient à l'interdiction impériale et aux persécutions de Dioclétien.

Nous n'en sommes pas là fort heureusement!

Et l'historien de préciser que si les vérités de la foi ne sont pas, par définition, démontrables, cela n'oblige ni à les disqualifier d'emblée, ni à voir dans la demande des catholiques un défi à l'ordre républicain ou à la sécurité sanitaire.

Les chrétiens ont suffisamment démontré leur respect à ce nouvel ordre et leur capacité à mettre en place des procédures adaptées aux nouvelles normes sanitaires (comme d'ailleurs, la grande majorité des citoyens français).

Le dimanche, comme jour commun de repos, est depuis plusieurs années malmené par des considérations d'ordre économique, voire consuméristes.

Pour Benoît Schmitz, le culte rendu à Dieu le dimanche dans les églises « a la vertu de remettre chacun à sa place, de rappeler à tout homme qu'il n'est pas Dieu, qu'il dépend du Père et qu'il n'est pas au-dessus de ses frères. Le vrai culte libère de l'idolâtrie... »

À ce titre, les manifestants du dimanche rappellent aux autorités qu'il existe des lois sur lesquelles ils n'ont aucun pouvoir ».

Comme le faisait Antigone face à Créon.

« Rendre un culte à Dieu, c'est signifier que notre vie sociale n'est pas close sur nous-mêmes »

Des critiques venues de l'intérieur de l'Eglise

Les manifestations pour les messes (avec agenouillement, prières, chapelet...) qui sont venues des fidèles et des plus jeunes d'entre eux (pétition pour la messe), ne correspondent ni à toutes les sensibilités, ni à l'image que certains chrétiens veulent donner de l'Eglise.

Yann Raison du Cleuziou, sociologue, fin observateur de la scène catholique, (auteur notamment en 2014 de *Qui sont les cathos aujourd'hui ?* Paris, Desclée de Brouwer, 2014) ⁶, constate qu'une grande déchirure traverse le corps ecclésial, sur le mode de celle apparue après le Concile Vatican II.

Il fait de ces événements une lecture sociologique, sans mettre en avant des arguments théologiques, et y voit la résurgence d'une forme de piété populaire qui avait été abandonnée dans les années soixante-dix, aux motifs qu'elle était trop superficielle. Et dont le dominicain et sociologue Serge Bonnet avait pris la défense parce qu'un groupe social pour survivre, doit se mobiliser et se transmettre.

Or précise Yann Raison du Cleuziou, « à l'époque, Serge Bonnet avait rappelé que la culpabilisation de ces » catholiques festifs » était contre-productive parce qu'un groupe social, quel qu'il soit, ne peut renouveler son noyau dur de militants qu'à partir des marches et des marges qu'il sait entretenir. »

Le Père Nicolas de Bremond d'Ars⁷, prêtre, sociologue lui répond : les catholiques conciliaires ont voulu rattraper le temps perdu sur l'évolution de la société démocratique. Cela impliquait de lutter contre la piété populaire, enracinée dans les pratiques rurales, alors que la société devenait de plus en plus urbaine.

Et si cela a pu fonctionner pendant un certain temps, la fracture s'est de nouveau ouverte à propos de la famille : « *Mariage, héritage, sexualité : tout ce qui relevait de la vie privée a été transformé... Désormais, partisans de la suprématie ecclésiale et pratiquants réguliers se recouvrent pour l'essentiel. Ils creusent encore plus le fossé avec les moindres ou non pratiquants... Les "libéraux" et leurs héritiers ont suivi la voie civile, pour ne pas vivre en porte-à-faux.* »

L'attachement aux rites

L'attachement aux rites, cependant, ne doit pas être suspect.

Pourquoi opposer respect des rites et engagements comme le font certains ? se demande Yann Raison du Cleuziou

Chiffres à l'appui, il montre selon une enquête Bayard-Ipsos de 2016 que ce sont les plus pratiquants (1,8 % de la population qui assiste à la messe chaque semaine) qui ont aussi le plus d'engagements différents.

La grande question serait-elle finalement celle de la transmission ?

Quelle est la capacité de ces catholiques (il distingue notamment les conciliaires et les observants) à « *générer de la culture c'est-à-dire de la durée ?* »

On le voit, les manifestations « *pour les messes* » ne sont pas des manifestations réactionnaires d'un catholicisme suranné et aveugle aux urgences du moment et au bien commun.

« *Elles seraient nous dit Benoît Schmitz, ... un cri, qui rejoint celui poussé par Saint-Exupéry en juin 1943 dans sa Lettre au général X : « il n'y a qu'un problème, un seul de par le monde. Rendre aux hommes une signification spirituelle. Des inquiétudes spirituelles. Faire pleuvoir sur eux quelque chose qui ressemble à un chant grégorien (...). On ne peut vivre de frigidaires, de politique, de belote et de mots croisés, voyez-vous !* »

2 - Un besoin essentiel de l'âme humaine ?

Ces manifestations sont l'expression d'un besoin essentiel de l'âme humaine que la grande majorité de nos concitoyens et nos gouvernants ne peut même plus envisager.

On constate, une grave ignorance de ce qu'est une religion, un culte parmi nos responsables politiques, mais également au sein de la société toute entière.

Ce n'est pas à l'État de définir ce qu'est la liberté de culte.

Ni le contenu d'un culte : l'État ne fait pas de théologie. Or c'est bien ce qu'il a tenté de faire !

La crise sanitaire a obligé les sociétés à redéfinir ce qu'elles jugent essentiel.

Le gouvernement français l'a fait de manière caricaturale voire absurde. (À ce jour, les lieux culturels sont toujours fermés).

On se rappelle les propos de Christophe Castaner lorsqu'il était ministre de l'Intérieur (chargé traditionnellement de la sécurité intérieure, de l'administration du territoire et des libertés publiques.) : pour prier on n'a pas besoin de lieux de rassemblement.

Et son successeur, Gérard Darmanin d'annoncer : «...mais la vie est plus importante que tout, et la vie c'est de lutter contre le coronavirus ». Et récemment que les lois de la République sont supérieures au loi de Dieu.

En cela, l'arrêt du Conseil d'Etat du 29 novembre 2020, saisi d'un référé-liberté, notamment par la Conférence des évêques de France, est un modèle. On se rappelle qu'il s'agissait de contester la jauge de 30 personnes admises dans les lieux de culte, quelle que soit la taille du lieu d'accueil du public.

Le Conseil d'Etat rappelle que la liberté du culte présente le caractère d'une liberté fondamentale, que cette liberté ne se limite pas au droit de tout individu d'exprimer les convictions religieuses de son choix dans le respect de l'ordre public, qu'elle comporte également, parmi ses composantes essentielles, le droit de participer collectivement, sous la même

réserve, à des cérémonies, en particulier dans les lieux de culte, qu'elle doit être, cependant, conciliée avec l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de la santé...

Il conclut que, dans ces conditions (jauge de 30 personnes) l'interdiction du culte présentait « un caractère disproportionné au regard de l'objectif de préservation de la santé publique et constitu[ait] ainsi, eu égard au caractère essentiel de la composante en cause de la liberté de culte, une atteinte grave et manifestement illégale à cette dernière. ».

Saisir le Conseil d'Etat pour défendre la liberté de culte, qui, de fait, va concerner l'ensemble de la population, c'est participer pleinement au débat démocratique, à la vie de la Nation.

La religion chassée de la société ?

Il n'était prévu aucune mention sur les premières attestations pour se rendre dans un lieu de culte. Le culte a été suspendu : un confinement sans rassemblement et sans Eucharistie !

Cela démontre, si besoin était, que la religion a disparu de notre société postmoderne, (« a été chassée » nous dit Pierre Manent),

« Comment, se demande-t-il, parler raisonnablement de la place des religions ou de la laïcité quand l'opinion générale non seulement est très ignorante, elle l'a toujours été, mais n'a pas la moindre idée de ce dont il s'agit ? »

« Quels besoins de l'âme humaine sont considérés comme fondamentaux. Que faire des aspirations spirituelles qui la traversent ? » se demande Matthieu Bock-Côté.

Qui précise que les catholiques n'étaient pas les seuls à se le demander mais l'ont fait, en raison et non pas avec des arguments théologiques, au nom du respect des libertés publiques.

NOTES

- 1• Revue Etudes avril 2020
- 2• le Figaro 18 décembre 2020
- 3• le Figaro 26 novembre 2020
- 4• Le Figaro 4 décembre 2020
- 5• Le Figaro 17 novembre 2020
- 6• La Croix 25 novembre 2020 le mépris affiché pour les ultimes pratiquants est suicidaire.
- 7• La Croix 2 décembre 2020 N'est pas catholique seulement celui qui pratique le dimanche

Au centre, la personne humaine et sa dignité

par Jean-René Berthélémy

La foi de l’Eglise nous rappelle que la personne humaine est une, indivisible, irréductible... L’Homme a bien, au sein de la création, un statut particulier. Un travail anthropologique est nécessaire si on veut parler de dignité. La liberté est un choix qui doit être assumé, et nourri, en responsabilité.

Au centre : la personne humaine et sa dignité

Evoquer l'impossibilité puis la limitation, puis de nouveau l'impossibilité, puis encore - et après intervention du Conseil d'Etat - l'autorisation sous contrôle des rassemblements eucharistiques, c'est bien évidemment évoquer la question de la dignité, et donc de la liberté de l'homme.

C'est, d'une manière certaine évoquer son intégrité, j'allais dire sa santé pleine, sa santé globale, et pas seulement sa biologie.

Depuis le 4^{ème} concile du Latran (1215) le Magistère nous rappelle à temps et à contretemps que « *L'homme a été créé par Dieu comme unité d'âme et de corps* »

L'âme est le principe de l'unité de la personne, son corps biologique est inséparable de son corps spirituel.

Jean-Paul II le rappelle dans *Veritatis splendor* (1993): « *La personne, comprenant son corps, est entièrement confiée à elle-même, et c'est dans l'unité de l'âme et du corps qu'elle est le sujet de ses actes moraux* »

On ne peut pas respecter le corps sans respecter l'âme, ni bien évidemment respecter l'âme sans respecter le corps

Le catéchisme de l'Eglise nous le dit: « *L'unité de l'âme et du corps et si profonde que l'on doit considérer l'âme comme la forme du corps; c'est grâce à l'âme spirituelle que le corps constitué de matière est un corps humain et vivant; l'esprit et la matière, dans l'homme, ne sont pas deux natures unies, mais leur union forme une unique nature* »

Pour l'Eglise, ni le spiritualisme, qui méprise la réalité du corps, ni le matérialisme, qui considère l'esprit comme une pure manifestation de la matière, ne rendent raison de la complexité, de la totalité et de l'unité de l'être humain.

On peut donc légitimement, à partir du contenu même de notre foi, interroger des décisions construites sur une prise en compte incomplète de la personne.

Ainsi, définir comme non essentiel ce qui contribue grandement à la bonne santé de l'âme, poser comme une évidence que le développement de l'âme est une option dont on peut aisément se passer, tout cela ne respecte pas l'homme dans son unité ni son intégrité. On ne peut pas situer ces décisions sur le même registre que celles qui conduisent à la fermeture des bars ou des discothèques. L'Eucharistie n'est pas une distraction, elle n'est pas une activité culturelle, elle est, pour le chrétien, le repas nécessaire à la vie.

Par ailleurs, et en complément, la déclaration conciliaire *Dignitatis humanae* (1965) nous rappelle que :

« *Le droit à la Liberté Religieuse a un fondement réel dans la dignité même de la personne humaine telle que l'ont fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même. Ce Droit de la personne humaine à la liberté Religieuse dans l'ordre juridique de la société doit être reconnu de telle manière qu'il constitue un droit civil* ».

Le Droit à la Liberté Religieuse est une question liée à la vérité de la personne humaine.

Ce droit n'est pas que le droit de CROIRE; il englobe le droit de pratiquer sa religion, évidemment dans la limite du respect de l'ordre public.

Ce droit n'est pas seulement d'ordre politique, il est, pourrait-on dire, d'ordre ontologique. Quand on prive une personne de la possibilité d'exercer cette liberté, c'est bien de sa dignité qu'on le prive, parce que la dignité ne se divise pas.

Alors, évidemment, et comme toujours avec la doctrine sociale de l'Eglise, nous sommes mis en tension : tension entre la liberté fondamentale de participer à la messe et obligation tout aussi fondamentale de prendre soin les uns des autres, de nous protéger les uns les autres, notamment en protégeant un système de soin rendu fragile et vulnérable par une bureaucratie omniprésente...

On le sait depuis toujours : la tension est inhérente à la vie chrétienne, individuelle et collective.

Ainsi le droit de grève, pour fondamental qu'il soit, doit rester soumis au principe du bien commun.

Ainsi, le droit de propriété, pour constitutif qu'il soit de la dignité de la personne, doit rester soumis au principe de la destination universelle des biens.

Ainsi encore, l'organisation du pouvoir politique, pour parfaitement nécessaire et légitime qu'elle soit, ne peut s'affranchir du principe de subsidiarité.

Du coup, la doctrine sociale de l'Eglise, en matière d'interdiction des messes publiques, interroge au moins autant, sinon plus, le processus de décision que le contenu de la décision. Elle interroge les raisons et principes qui ont conduit à telle ou telle décision. Elle interroge la vision de la personne, de son intégrité, de sa dignité, qui ont guidé les décisions.

Même en temps de crise, on peut faire appel à la raison de l'homme au moins autant qu'à sa capacité de soumission à l'autorité. Le considérer comme un adulte, et pas comme un enfant incapable de se contrôler, est peut-être en soi une manière de l'aider à grandir en homme libre.

Une invitation au débat en raison

La doctrine sociale de l'Eglise nous invite finalement à considérer l'homme comme capable de décisions raisonnables, en liberté.

Elle nous invite à considérer les corps intermédiaires, et, dans un état laïc, l'Eglise en est un, comme capables de contribuer à la réflexion et à la pro-

duction de décisions conformes au Bien commun.

La doctrine sociale de l'Eglise, en ce qu'elle s'appuie sur la Parole de Dieu, la Tradition de l'Eglise, les expériences accumulées des communautés chrétiennes de par le monde et dans l'histoire, est un outil fantastique pour produire de l'intelligence individuelle et collective.

Mais, du coup, et bien au-delà de la question des messes, l'Eglise aurait pu, aurait sans doute dû, en cette période éminemment complexe et inouïe, contribuer à mobiliser la raison et à susciter de l'intelligence collective... Elle aurait pu apporter, à la fois modestement et fermement, son éclairage sur les éléments anthropologiques et politiques à prendre en compte quand le pouvoir doit prendre des décisions aussi lourdes.

En effet, la pratique de la foi catholique est par nature inscrite dans une double et inséparable dimension, personnelle et collective. Pour être communion, pour être ecclésiale, elle ne peut se réduire à une relation entre Dieu et moi dans une bouteille. Et, pour être vraie, elle ne peut se passer d'une relation intime et personnelle entre Dieu et moi. Là encore, il n'y a pas à choisir entre relation personnelle et pratique collective. L'une trouve son sens dans l'autre et donne du sens à l'autre.

Si le bien commun tient dans le développement de tout homme et de tout l'homme, alors la pratique religieuse est constitutive du bien commun, parce que constitutive de l'humanisation de l'homme.

La foi catholique a ceci de particulier qu'elle ne s'invente pas... Elle se reçoit !

Elle grandit quand on la partage, autrement dit elle se transmet !

Si on en hérite, il est nécessaire néanmoins de la choisir, de la faire sienne, en raison et liberté.

Dans sa double dimension personnelle et communautaire, la foi m'invite à me laisser engendrer à une vie nouvelle, m'invite, pour rappeler Maître ECKHART, à « *devenir par la grâce ce que Dieu est par nature* »

Entendons-nous bien : nous sommes bien là au cœur de la double dimension, anthropologique et politique, de la foi catholique :

1. Elle offre à l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, de recevoir sa pleine dimension en se laissant, par l'Incarnation et l'Esprit, engendrer à la vie même de Dieu, lui-même Trinité.

2. Elle offre aux sociétés humaines un chemin entre l'enracinement stérilisant et l'émancipation deshumanisante... On le sait bien, il n'y a pas de société qui fasse place à la personne en dehors d'une dimension sacrée et d'une transcendance assumée.

Loi de Dieu ou loi des hommes ?

Enfin, et pour tenter de compléter le propos, il convient de ne pas éluder une question qui revient de temps en temps dans l'actualité : faut-il obéir aux lois de Dieu plutôt qu'à celles des hommes ?

En dehors même des questions posées par l'Islam en la matière, le sujet fait débat. On peut trouver que, en France en tout cas, L'Eglise se soumet trop systématiquement aux lois de la république. On peut aussi trouver que l'Eglise a trop de visibilité et de pouvoir dans la sphère publique...

La question est en fait aussi ancienne que l'Eglise elle-même... Dans la lettre aux Romains, Paul affirme que « *Celui qui s'oppose à l'autorité se rebelle contre l'ordre voulu par Dieu, et les rebelles attireront la condamnation sur eux-mêmes* » (Rm 13,2)

Alors, l'affaire serait entendue ? Serait-il évident qu'il faille se soumettre de façon inconditionnelle à la loi civile ? Faut-il oublier que les prophètes savaient rappeler les rois à leur devoir ? Faut-il définitivement assigner la religion à la sphère privée, et prohiber sa présence dans l'espace public ? Et si l'on désobéit, sommes-nous certains que c'est en fidélité à la volonté de Dieu ? Si oui, comment le savons-nous ? Et comment traiter les divergences qui existent en la matière au sein même des chrétiens ? On a vu dans le passé, et dans l'histoire immédiate, les ravages des guerres civiles habillées de religion... On a vu récemment les clivages profonds à propos du mariage pour tous par exemple... La question de l'euthanasie est devant nous...

Nous ne vivons pas en France dans un régime totalitaire... Nos lois civiles sont marquées par des visions de la personne, de la justice, de l'intérêt général... largement héritées d'une civilisation, d'une matrice, judéo-chrétienne... Les élus qui votent les lois représentent le peuple... Et, en démocratie, c'est la majorité qui détermine ce qui est bien et ce qui ne l'est pas. Pour autant, nous évoluons aujourd'hui dans une société « *archipelisée* », éclatée, marquée par des divergences de visions très fortes... où chacun

compte plutôt sur le rapport de force que sur la qualité du débat pour faire valoir son point de vue...

Alors quoi faire ?

Quelques points de repère :

La doctrine sociale nous invite à travailler : les réponses ne préexistent pas aux questions ; nous sommes en devoir d'alimenter notre réflexion aux sources à notre disposition : la Parole de Dieu, la Tradition, le Magistère au sens large. Les grands principes de la Doctrine Sociale de l'Eglise nous y aident. Les valeurs de référence – liberté, vérité, justice – dans lesquelles elle s'inscrit sont autant de balises dans la nuit.

Autrement dit, nous sommes en permanence conviés à des exercices de discernement : jamais la doctrine sociale ne nous propose du prêt à penser ou du prêt à porter. Elle nous invite à fabriquer les réponses à partir d'analyses solides. C'est ce que modestement nous sommes en train de faire.

Enfin, et de façon permanente dans l'histoire, l'Eglise nous enjoint d'éclairer notre conscience, qui est le lieu ultime du discernement. L'objection de conscience est une possibilité ouverte, à condition qu'elle soit éclairée et produite par un discernement construit. L'objection de conscience peut et doit trouver place dans le débat démocratique. Faire valoir le Bien Commun, faire valoir la dignité de la personne humaine, faire valoir la différence entre solidarité et assistanat, faire valoir la subsidiarité, tout cela ne nous met pas d'abord en situation de pouvoir ou de désobéissance, mais en position de responsabilité et de respect de ceux auxquels nous nous adressons et avec qui nous vivons.

On voit que, à partir de la question de la privation des messes, la Doctrine Sociale de l'Eglise nous rappelle à notre travail : Dieu nous veut libres, dignes, conscients d'être créés à son image et à sa ressemblance, capables de prendre notre part dans l'édification du Royaume. La Doctrine Sociale de l'Eglise n'est pas une invitation à des postures, mais une convocation à l'action, avec ce que l'action a de risqué, d'incertain, mais aussi d'enthousiasmant.

Vie dominicaine

Un équilibre instable

Par le Frère Patrick-Dominique Linck o.p.

La *disputatio* fait partie de notre tradition dominicaine. Elle est inscrite dans l'ADN des prêcheurs.

Un couvent dominicain n'est pas un monastère. Il est une sorte de ruche de laquelle entrent et sortent les frères qui partent annoncer l'Évangile. Néanmoins, nous ne sommes pas non plus des prêtres itinérants, des « électrons libres » qui font ce qu'ils veulent et « utilisent » la mission pour être le moins possible au couvent car, la vie commune a son lot de vicissitudes auxquelles nous ne devons pas échapper... La vie dominicaine est une tension entre l'intérieur et l'extérieur, une vie en équilibre.

La vie de prêcheur est une vie au grand air, sur les routes, pour annoncer l'évangile, partir à la rencontre des hommes de notre temps. Mais on ne part pas en expédition sans se préparer. Il faut d'abord, étudier, prier et mener la vie commune dans la charité (ce qui n'est pas de tout repos).

Ayant part de la sorte à la mission des Apôtres, nous assumons aussi leur vie sous la forme conçue par saint Dominique, nous efforçant de mener la vie commune, dans l'unanimité, fidèles en notre profession des conseils évangéliques, fervents dans la célébration commune de la liturgie, spécialement de l'Eucharistie et de l'office divin, ainsi qu'en la prière, assidus à l'étude, persévérants dans l'observance régulière. Les valeurs ainsi réunies n'ont pas pour seul effet de glorifier Dieu ou de nous sanctifier, elle travaillent aussi directement au salut des hommes, car toutes ensemble elles nous préparent et nous

*poussent à la prédication, à laquelle elles confèrent son mode particulier et de laquelle elles reçoivent le leur. Ces valeurs élémentaires solidement unies entre elles, harmonieusement équilibrées et fécondées les unes par les autres, constituent par leur synthèse la vie propre de l'Ordre, la vie apostolique au sens intégral du terme, dans laquelle la prédication et l'enseignement de la doctrine doivent procéder de l'abondance de la contemplation.*¹

Notre forme de vie religieuse nous modèle et donne à notre prédication une configuration particulière. Nous ne sommes ni des prêtres séculiers vivant sous le même toit, ni des jésuites formés à une autre forme de vie religieuse. Nous sommes des frères prêcheurs, la fidélité à notre vie religieuse nous rend apte à servir l'Église et les hommes de notre temps, selon notre charisme.

La place centrale de l'Eucharistie dans la vie dominicaine.

L'Eucharistie est centrale dans notre vie quotidienne. *La célébration de la liturgie est le centre et le cœur de toute notre vie dont l'unité s'enracine spécialement en elle.*² Néanmoins il y a l'oraison, le Rosaire, la lectio divina, l'étude etc. qui ont aussi leur importance pour « demeurer » en Dieu.

Pour la première fois depuis la Révolution française, le gouvernement a interdit la célébration du culte publique dans les églises. Nous avons la possibilité d'ouvrir nos églises conventuelles aux fidèles pour la prière privée, mais nous étions obligés de fermer nos portes au moment des célébrations des offices et de la messe. Jamais nous n'aurions pu imaginer devoir interdire aux fidèles l'entrée de nos églises pour les célébrations y compris celle de la fête de Pâques. C'est une situation assez cocasse quand on y réfléchit bien.

L'impossibilité de faire notre ministère.

Il s'agissait de sauver des vies en empêchant les gens de se rassembler. On a eu le sentiment que les ministres du culte devaient se murer dans leurs presbytères et leurs couvents dans une obéissance civique sans autre réflexion. Il s'agissait de sauver des vies dans la cité mais aussi dans les

couvents, limitant au maximum les relations extérieures afin d'éviter de contaminer la communauté. Il était impossible de sortir pour accomplir les tâches de notre ministère, laissant ainsi les malades mourir seuls dans les hôpitaux et les Ehpad sans les sacrements ; renonçant à visiter les prisonniers qui étaient eux aussi privés de célébrations et de parloirs. Les morts étaient mis en bière rapidement sans toilettes funéraires, pas de prêtre, des obsèques à la va-vite, sans bénédiction.

Autre temps, autres mœurs.

Autres temps autres mœurs, l'évêque Charles Borromée (1538-1584) à Milan en 1576, lorsque la peste ravage la ville aide les autorités à mettre en place des mesures prophylactiques destinées à limiter la propagation de la maladie. Mais, estimant que la santé de l'âme est plus importante que celle du corps, il visite chaque jour les pestiférés au lazaret, les reconforte, les confesse, distribue la communion tout en essayant de ne pas propager la peste en désinfectant ses vêtements et en gardant sa distance quand il quitte le lazaret.. Son exemple encourage ses prêtres à faire de même et à porter secours aux malades.

Les dimanches messe entendras.

Les Églises catholique et orthodoxe insistent sur la nécessité du rassemblement des fidèles pour la célébration eucharistique. Il ne s'agit pas, comme l'a préconisé un ministre de la République, d'un moment de prière qui peut tout aussi bien être pris à la maison, mais de la célébration commune du mémorial du sacrifice du Christ. C'est Le lieu où les chrétiens réunis forment l'Église, Corps du Christ et se nourrissent de la vie du Christ ressuscité. En fait l'Église a toujours perçu la célébration eucharistique du dimanche comme une « obligation » pour les fidèles dans le sens ou l'absence d'un seul membre blesse l'unité de l'ensemble du Corps. La crise sanitaire a mis en lumière la méconnaissance du sens de l'eucharistie dans la population et plus encore au sein même du gouvernement ! « *La prière n'a pas forcément besoin de lieu de rassemblement* ». Cette remarque du ministre de l'intérieur qui est en charge des cultes, devrait ouvrir les yeux de l'épiscopat français sur la situation de déchristianisation du pays. Il n'est

même pas question de s'opposer à la pratique religieuse comme cela a pu être le cas précédemment, non, c'est tout simplement de l'inculture, une méconnaissance au niveau de l'État de ce qu'est la foi catholique et de la façon dont elle se pratique.

En effet, « le catholique » n'est pas croyant seul, il vit sa foi en communauté, sous le régime de la médiation opérée par les sacrements. Je ne suis pas seul face à mon Dieu, mais c'est ensemble, en communauté, que nous vivons notre foi. Je ne « *fais* » pas ma messe, mais je participe à la célébration de l'assemblée. Ceci est bien différent de la messe à la TV (ce qui est un moindre mal quand on est malade, âgé ou en prison).

De fait, le confinement nous a tous mis dans la situation du malade pour la pratique du culte.

Zapping eucharistique.

Les prêtres, désirant aider leurs ouailles tout en restant confinés, sont passés par la médiation des technologies nouvelles. Nous avons vu fleurir sur le net une multitude de célébrations où chaque curé de paroisse célébrait sa messe pour ses paroissiens sur le net. Les paroissiens pouvant, au gré de leurs envies « *zapper* » sur les différentes célébrations proposées. On a vu des personnes qui, bien que ne venant pas à la messe en semaine, profitaient du confinement pour regarder la « messe du net » chaque matin. Cela a-t-il développé leur goût de l'eucharistie ? Cela reste à démontrer puisqu'environ un tiers des personnes qui fréquentaient la messe le dimanche, ne sont pas encore revenus dans leurs paroisses.

Comment, en absence d'eucharistie, aider le peuple chrétien à faire de sa demeure un lieu de prière, une église domestique ?

La tradition dominicaine insiste beaucoup, comme nous l'avons vu, sur la célébration commune de la liturgie tant des offices que de l'eucharistie. Mais nous avons aussi d'autres trésors que nous nous devons de partager. Prenons par exemple la prière du Rosaire avec les méditations des différents mystères qui peut se faire de façon individuelle ou bien en commun comme le font les équipes du Rosaire (sauf en temps de covid). Il y a la

Lectio Divina, la lecture et la méditation de la Bible. Prendre du temps, quotidiennement pour écouter ce que Dieu veut nous dire aujourd'hui à travers sa Parole, car la Bible n'est pas un livre mais elle est la Parole vivante de Dieu qui nous est adressée aujourd'hui, demain elle sera différente. Les membres des fraternités laïques dominicaines sont tenus, par exemple, de réciter une partie de l'office divin. C'est pour eux une aide précieuse, qu'ils trouvent dans les psaumes et les lectures des Pères. Nous avons aussi l'oraison, la prière silencieuse solitaire à la maison.

Peut-être qu'une des chances du confinement aura été de mettre les chrétiens en état d'urgence, une sorte d'exode forcé au désert qui leur aura donné soif de Dieu et de la célébration de l'eucharistie ?

Une des caractéristiques de notre tradition dominicaine est de prendre la situation comme elle se présente et, comme le dirait le frère Henri-Dominique Lacordaire, « d'aimer ce siècle »³. Il y a chez nous un optimisme de base. Quelle que soit la situation, Dieu conduit toute chose, tout concours au bien de ceux qui aiment Dieu (Rm 8, 28.). La vie chrétienne demeure possible même en absence de messe qui en est pourtant la source et le sommet (LG 11), si la foi est fervente et que les chrétiens demeurent fidèles à la prière.

Au Japon à partir de 1614, 205 martyrs subirent la terrible persécution que connut ce pays. Parmi eux, Alphonse de Navarette avec d'autres dominicains espagnols, une centaine de Japonais: novices, convers, tertiaires, membre de la confrérie du Rosaire. Lorsqu'au XIX^{ème} siècle des missionnaires reprirent l'évangélisation ils découvrirent des communautés qui avaient gardé intacte leur foi pendant deux siècles grâce à la prière du Rosaire⁴.

NOTES

1• LCO, Rome, 2011, II, 57. , 4.

2• LCO, Rome, 2011, Constitution Fondamentale I, 4.

3• H-D. Lacordaire parle de la nécessité d'estimer son siècle dans une Lettre à Montalembert en 1839.

4• Missel Dominicains, fête du 6 novembre.

À l'écoute de la parole de Dieu

par le Frère Patrick-Dominique Linck o.p.

Le Dieu d'Israël fonde son peuple et le rassemble

Dans l'Ancien Testament Dieu rassemble son peuple. Il fonde son peuple sur les patriarches: Abraham, d'Isaac, Jacob-Israël dont sont issues les 12 tribus d'Israël. Le peuple d'Israël s'édifie sur la promesse faite à Abraham: *Le Seigneur dit à Abram: « Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père, et va vers le pays que je te montrerai. Je ferai de toi une grande nation, je te bénirai, je rendrai grand ton nom, et tu deviendras une bénédiction. (Gn 12, 1-2).*

Dieu rassemble son peuple pour la prière, pour offrir des sacrifices au temple, pour célébrer la fête de la Pâques à Jérusalem. Une des promesses que Dieu fait à son peuple en exil par les prophètes c'est de le rassembler: Car ainsi parle le Seigneur Dieu: *Voici que moi-même, je m'occuperai de mes brebis, et je veillerai sur elles. Comme un berger veille sur les brebis de son troupeau quand elles sont dispersées, ainsi je veillerai sur mes brebis, et j'irai les délivrer dans tous les endroits où elles ont été dispersées un jour de nuages et de sombres nuées. Je les ferai sortir d'entre les peuples, je les rassemblerai des différents pays et je les ramènerai sur leur terre; je les ferai paître sur les montagnes d'Israël, dans les vallées, dans les endroits les meilleurs (Ez. 34, 11-13).*

Afin de pouvoir faire les prières les plus importantes lors de l'office à la synagogue dix hommes sont nécessaires: le minian.

Pas d'Église sans rassemblement.

Le mot Église vient du grec ekklesia qui veut dire assemblé (ceux qui sont appelés) ce mot vient du verbe hébreu Quahal qui veut dire s'assembler. Nous le trouvons par exemple en Nb 8, 9.: *Puis tu feras approcher les lévites devant la tente de la Rencontre et tu rassembleras toute la communauté des fils d'Israël.* La foi ne peut se vivre isolé mais en Église c'est-à-dire en rassemblement. C'est le nom même de notre religion : Église catholique « *rassemblement universel* ».

Dans le Nouveau Testament, un des premiers actes de la vie publique de Jésus est de rassembler un groupe de 12 hommes qu'il appelle apôtres. On sait qu'un groupe d'au moins 72 disciples accompagnait Jésus avec quelques femmes. La mission est l'affaire d'un groupe d'hommes et de femmes. Il envoie ses disciples deux par deux annoncer la venue du Royaume. L'appel est fait au monde entier : *Les onze disciples s'en allèrent en Galilée, à la montagne où Jésus leur avait ordonné de se rendre. Quand ils le virent, ils se prosternèrent, mais certains eurent des doutes. Jésus s'approcha d'eux et leur adressa ces paroles : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre. Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. (Mt 28, 16-20.)*

L'Église est par nature apostolique, elle a pour vocation de rassembler les hommes de toute cultures, langues et nations. Lorsque le chrétien est interdit de se rassembler, cela s'oppose radicalement à sa vocation. Il ne s'agit pas de prier seul ou pas. Il s'agit de former la communauté, c'est-à-dire le Corps du Christ qu'est l'Église. Les Actes des Apôtres nous montrent une communauté certes idéalisée, mais on y voit l'importance de la communion entre les croyants allant pour certains jusqu'à une vie commune.

La multitude de ceux qui étaient devenus croyants avait un seul cœur et une seule âme ; et personne ne disait que ses biens lui appartenaient en propre, mais ils avaient tout en commun. C'est avec une grande puissance que les Apôtres rendaient témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus, et une grâce abondante reposait sur eux tous. Aucun d'entre eux n'était dans l'indigence, car tous ceux qui étaient propriétaires de domaines ou de maisons les vendaient, et ils apportaient le montant de la vente pour le déposer

aux pieds des Apôtres ; puis on le distribuait en fonction des besoins de chacun. (Ac 4, 32-35).

L'Eucharistie fonde l'Église.

La vie chrétienne nécessite une communauté, un rassemblement, non seulement pour prier (ce qui, comme nous l'a rappelé un ex-ministre, probablement peu connaisseur de la question, peut se faire et même doit se faire à la maison.) mais surtout pour célébrer ensemble le mémorial de la passion et de la résurrection du Seigneur : l'Eucharistie. L'Église a tant insisté sur cette célébration que pour un catholique la non assistance à l'eucharistie du dimanche est considérée comme un péché qui doit être confessé. Il y a quelques décennies, on vous terrorisait en vous parlant de péché mortel. Comment passer d'un devoir pour un catholique de se rassembler pour célébrer l'Eucharistie sous peine de péché mortel à : vous ne devez pas vous rassembler pour sauver des vies ? C'est un grand-écart dont l'Église aura du mal à se remettre. Quel est le plus grand péché : aller à l'eucharistie ou ne pas y aller pour sauver des vies ? Que sera la pratique religieuse après la covid ?

L'Eucharistie est la source et le sommet de la vie chrétienne nous a redit le concile Vatican II (LG11). Nous lisons dans l'Évangile de Jean : *Ils lui dirent alors : « Que devons-nous faire pour travailler aux œuvres de Dieu ? »* Jésus leur répondit : *« L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé. »* Ils lui dirent alors : *« Quel signe vas-tu accomplir pour que nous puissions le voir, et te croire ? Quelle œuvre vas-tu faire ? Au désert, nos pères ont mangé la manne ; comme dit l'Écriture : Il leur a donné à manger le pain venu du ciel. »* Jésus leur répondit : *« Amen, amen, je vous le dis : ce n'est pas Moïse qui vous a donné le pain venu du ciel ; c'est mon Père qui vous donne le vrai pain venu du ciel. Car le pain de Dieu, c'est celui qui descend du ciel et qui donne la vie au monde. »* Ils lui dirent alors : *« Seigneur, donne-nous toujours de ce pain-là. »* Jésus leur répondit : *« Moi, je suis le pain de la vie. Celui qui vient à moi n'aura jamais faim ; celui qui croit en moi n'aura jamais soif. (Jn 6, 28-35.)*

Dans l'Eucharistie, le croyant reçoit le Pain de vie, le corps du Christ ressuscité réellement présent dans le pain et le vin. C'est en recevant ce corps du Christ que le chrétien construit avec les autres l'Église Corps du Christ. Il devient ce qu'il reçoit et forme ainsi l'Église.